

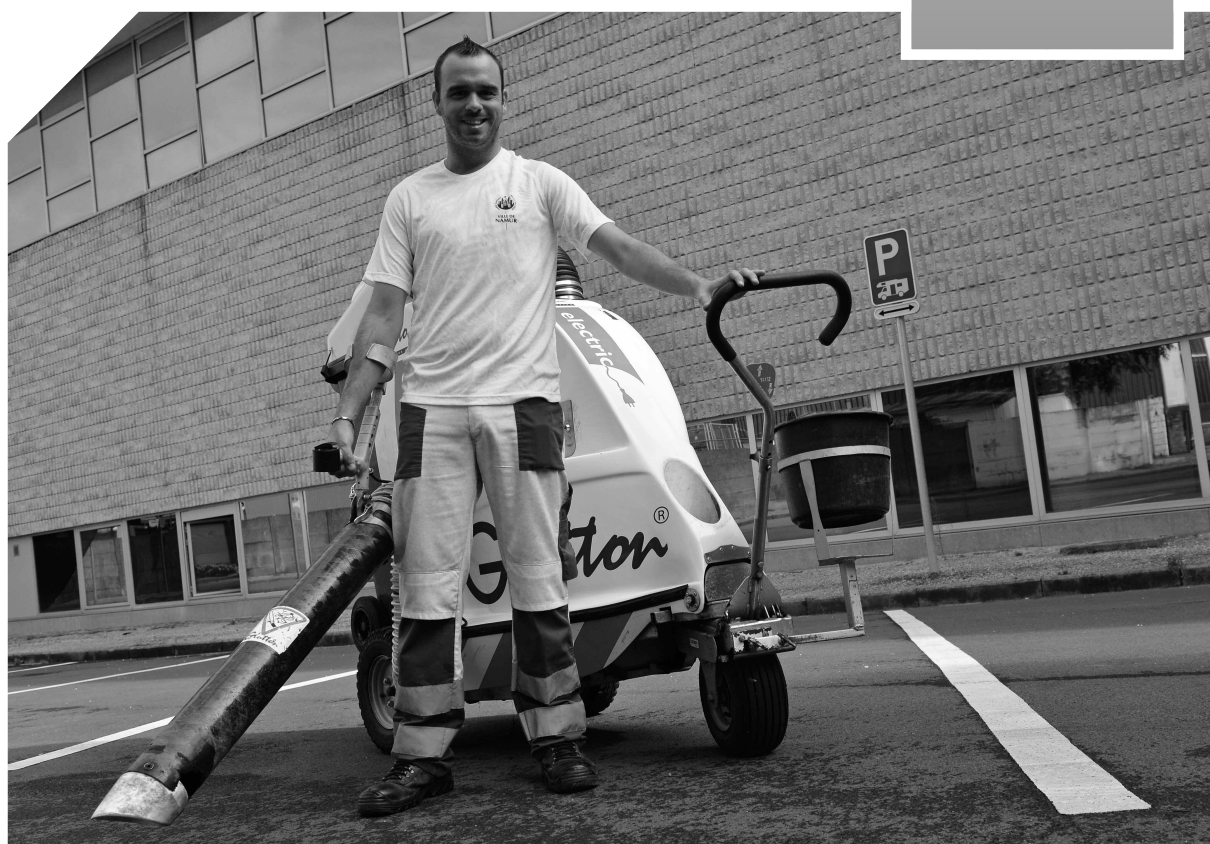


VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

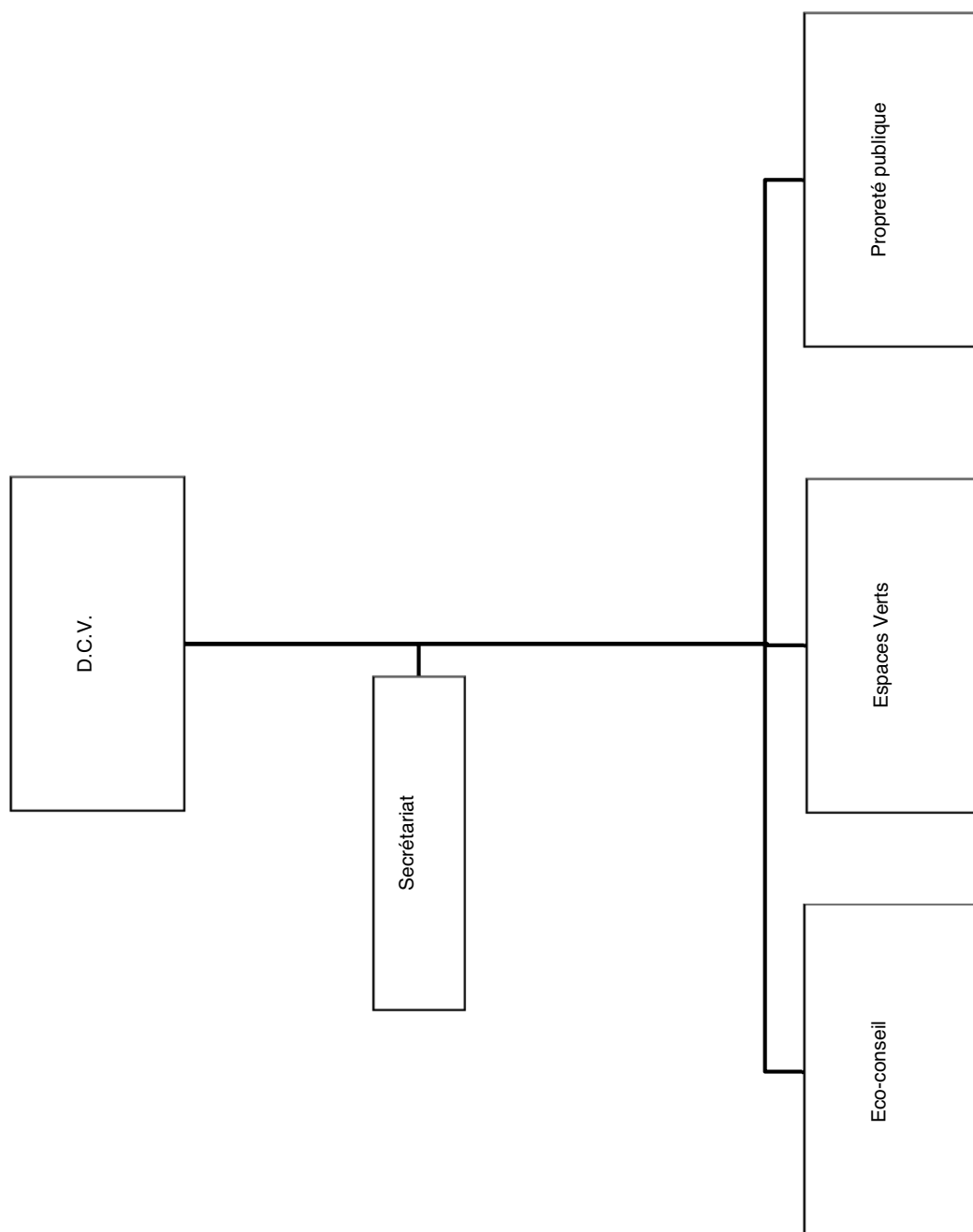
DEPARTEMENT
DU CADRE VIE
DCV

6



D.C.V.

Département du Cadre de Vie



1. Composition du Département

- 1 Chef de département
- 1 Chef de service administratif
- 1 Chef de bureau administratif
- 1 service Propreté publique
- 1 service Espaces-verts
- 1 service Eco-conseil

En fin d'année, réorganisation des services Eco-conseil et Espaces verts entraînant pour 2016 une restructuration et de nouvelles appellations pour les services du DCV qui se dénommeront :

- Propreté publique (missions de propreté)
- Nature et Espaces-verts (centré sur les missions du service Espaces verts et les missions « nature » du service Eco-conseil)
- Programmes transversaux (centré principalement sur les autres missions du service Eco-conseil, la gestion des déchets, les actions récup' et le suivi des grands projets)

2. Description du département

Site d'implantation : rue Frères Biéva, 203 à 5020 Namur (Vedrin)

Le Département se compose de trois services.

Les activités des agents du service Eco-conseil sont principalement axées sur différentes actions de gestion et de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales, à la nature, au compostage, à l'éco-consommation, au réemploi, à l'élaboration et au suivi d'un plan de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre du zéro pesticide.

Au sein du service Espaces verts, une soixantaine de personnes assurent la gestion et l'entretien du patrimoine végétal communal, les plantations et le fleurissement de la Ville.

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont quelques nonante agents qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (motocrottes, aspirateurs urbains, ...), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains), l'enlèvement des dépôts illicites, ...

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 12 Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.1. : Organiser des actions spécifiques et la sensibilisation de la population		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
12.1.1. Développer des actions "village-quartier propre" en collaboration avec les acteurs locaux	1. Nombre d'actions réalisées ; 2. Nombre de conventions conclues.	➡ 1. 35 actions réalisées depuis 2013 2. 33 conventions conclues depuis 2013
12.1.2. Développer un réseau de toilettes publiques	1. Réalisation des études de projets ; 2. Nombre de toilettes publiques opérationnelles.	➡ 1. Etudes et CSC réalisées, absence d'offre conforme. 2. Relance du marché prévue en 2016
12.1.3. Lutter contre les incivilités (affichage sauvage, graffitis et tags, déjections canines, dépôts illicites...). Notamment : développer les actions de sensibilisation à l'égard des communautés étrangères, mettre en place un numéro d'appel spécifique afin de permettre une intervention rapide des services de la propreté publique et développer le fonctionnement de la cellule amendes administratives	1. Type d'actions de sensibilisation menées ; 2. Mise en place d'un n° vert ; 3. Nombre de PV, constats, avertissements dressés et qui vont au terme du processus.	➡ 1. Diffusion systématique d'un kit aux nouveaux arrivants ; diffusion de brochures ; site environnement-namur.be, calendrier des collectes ; campagne « 10 bonnes résolutions » ; parution d'encarts dans les toutes-boîtes depuis 2014 ; 58 animations tri des déchets, incivilités, récup' ciblant les communautés étrangères. 2. Le numéro vert est fonctionnel depuis janvier 2015 3. Depuis 2013, 51 avertissements ; 63 constats ; 1.125 PV initiaux ; 1.063 PV subséquents.
12.1.4. Développer les actions menées par le service éco-conseil dans le cadre de la gestion de la propreté sur les événements	1. Emission systématique d'un avis lors de chaque événement ; 2. Nombre de prestations du service (containers et gobelets) demandées par les organisateurs d'événements.	➡ 1. Le service est systématiquement consulté lors d'une demande d'ODP pour un événement : 1310 avis émis depuis 2013 2. 98 prêts de gobelets et de mugs depuis 2013 ; 58 appels au service conteneurs (1.420 m³ de résidus)

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre.

L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

Objectif stratégique N° 12
Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.2. Optimiser les modalités de collecte et améliorer la gestion des déchets		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
12.2.1. Revoir les modalités de collecte des résidus. Notamment, examiner la possibilité de mettre en œuvre en périphérie la collecte des déchets via le système de conteneurs à puce, de regrouper les collectes sélectives de matières valorisables, ...	1. Réalisation des études ; 2. Adaptations des collectes ; 3. Mise en œuvre de nouvelles collectes.	 1. Etudes réalisées : - opération pilote de collecte des poubelles publiques en mode doux ; - test de collecte des papiers-cartons en soirée ; - étude sur la collecte des déchets de commerces ; étude sur la collecte des déchets résiduels en conteneurs enterrés 2. Projet en cours de concrétisation : collecte en conteneurs enterrés dans le cadre des projets FEDER ; regroupement des collectes sélectives et des déchets ménagers sur un seul jour. 3. Idem
12.2.2. Développer un réseau de bulles à verre enterrées en zone urbaine (2013 – 2014 - 2015) Assurer une meilleure intégration paysagère des bulles à verre en zone périphérique	1. Réalisation de l'étude ; 2. Nombre de réalisations (fonction des résultats de l'étude).	 1. Crédits budgétaires non alloués.
12.2.3. Soutenir les actions menées en matière de compostage individuel, de collecte sélective des matières organiques et de leur valorisation énergétique	1. Nombre d'actions menées annuellement.	 Depuis 2013 : 1. - 10 ateliers axés sur le compostage et le lombricompostage - gestion de 17 sites de compostages auprès d'écoles et sur le domaine communal notamment dans 3 cimetières labellisés « cimetière nature 2 » - participation et relai du BEP sur les matières organiques (nouveaux sacs réglementaires)

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre. L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

Objectif stratégique N° 12
Augmenter la propreté publique

Objectifs opérationnels 12.3. Développer de nouveaux secteurs du réemploi grâce à l'économie sociale		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
12.3.1. Organiser le salon du réemploi et réaliser à cette occasion des enquêtes de satisfaction dans la perspective d'une pérennisation du salon	1. Réalisation, 2. Nombre de visiteurs, 3. Résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2013	 1. Le salon est devenu un événement récurrent, la prochaine édition est prévue du 25 au 27 novembre 2016. 2. 10.500 visiteurs comptabilisés en 2014 3. Activité appréciée, événement devenu récurrent.
12.3.2. Promouvoir le réemploi en collaboration avec l'économie sociale, dans le cadre de la mise en place d'une collecte spécifique d'encombrants valorisables concernant les institutions, commerces, entreprises... par le soutien de la ville aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées afin d'étendre l'offre d'acquisition de biens de 2ème main et développer différentes filières de valorisation des déchets au travers prioritairement du réemploi et du recyclage	1. Définir un partenariat pour la collecte des encombrants avec une entreprise sociale favorisant le réemploi 2. Nombre de ménage faisant appel au service de collecte des encombrants 3. Nombre de tonnes d'encombrants collectés 4. Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets	 1. Marché de services avec la Ressourcerie namuroise dans le cadre de la collecte à domicile des encombrants ménagers. 2. 23.943 ménages ont fait appel à la Ressourcerie depuis 2013 3. 4.738,92 tonnes d'encombrants ont été collectées depuis 2013 4. Action « des livres et moi » avec la Ressourcerie asbl : mise à disposition de livres collectés à la Maison des Citoyens (20.000 livres en 2015). Action étendue à d'autres partenaires, avec notamment le lancement d'un projet pilote de micro-bibliothèques sur le territoire de Temploux. Vente de livres au kg lors d'événements DCV (4 tonnes vendues en 2015). Charte du réemploi signée par 14 entreprises namuroises.
12.3.3. Organiser des ateliers pratiques et des événements montrant aux citoyens comment donner une seconde vie aux objets qu'ils possèdent. Mettre en place des ateliers de réparation mettant en contact citoyens et professionnels donnant des conseils et astuces pour réparer les objets (concept du Repair café).	1. Nombre d'ateliers et/ou d'événements organisés ; 2. Nombre de participants.	 1. Evénements : depuis 2013 - 35 animations récup' à destination du public scolaire - 14 ateliers récup' à destination du grand public - 5 Séances de coaching sur les techniques de - 22 Repair cafés - 3 dimanches de l'éco-consommation 2. Participation : depuis 2013 - Animation récup' à destination du public scolaire : 35 groupes - Ateliers récup' à destination du grand public : 149 personnes

		- Coaching sur les techniques de récup' : 50 personnes - Repair cafés : 3.734 personnes - Dimanches de l'éco-consommation : 2.100 personnes.
--	--	--

Evaluation des phases réalisées

Les actions de sensibilisation sont nombreuses et ciblées vers différents publics. La thématique permet une marge de manœuvre importante qu'il faut calibrer en fonction des ressources disponibles. Les prestations d'entretien sont assurées 7 jours sur 7, de 5h00 à 20h00. Du matériel performant et innovant est mis en œuvre.

L'impact des multiples actions engagées est toutefois difficilement quantifiable. Les aspects positifs en résultant se heurtent au problème de l'incivisme (jets de petits déchets en accotement, dépôts illicites, multiplication des tags, déjections canines, mégots, ...) qui prend au fil du temps une ampleur de plus en plus inquiétante. L'engagement volontaire du service Propreté publique dans les sanctions administratives s'efforce de réduire l'impact de ces incivilités.

Objectif stratégique N° 13

Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels 13.1. Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
13.1.1. : Abandonner progressivement l'usage des herbicides et mettre en œuvre des techniques alternatives. Tendre vers une Commune 0 pesticide	1. Acquisition de matériel spécifique ; 2. Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts 3. Réalisation d'un plan de réduction des pesticides ; 4. Pourcentage d'espaces gérés de façon différenciée ; 5. Pourcentage d'espaces gérés sans pesticides.	 1. Le DCV se dote progressivement de matériel spécifique tel les désherbeurs mécaniques et thermiques 2. Plan établi en 2014 et actualisé annuellement, poursuite du programme de lutte intégrée dans les serres communales, à la pépinière et au verger de Temploux 3. idem 4. 100 % des espaces 5. 100 % des espaces (hors cimetières)
13.1.2. : Gérer les plantes invasives et créer un service d'aide aux citoyens dans le cadre de la lutte contre ces plantes	1. Nombre de nouveaux sites inventoriés ; 2. Nombre d'actions ou de courriers de sensibilisation ; 3. Nombre d'interventions sur le domaine communal et privé.	 1. 5 nouveaux foyers détectés depuis 2013, toutes plantes confondues 2. Information systématique des propriétaires lors de la découverte d'un foyer 3. 17 interventions en 2015
13.1.3. : Réhabiliter l'existant et mettre notamment en valeur l'ensemble des squares, jardins, parcs et espaces verts communaux disséminés sur le territoire de la Ville. Notamment : valoriser les abords des bâtiments communaux, créer un verger balade au Grand Pré à Wépion, créer des squares et de nouveaux espaces de convivialité, mettre en place des jardins partagés, accorder une attention particulière au fleurissement de la ville et de la périphérie.	1. Nombre, type et superficie d'espaces réhabilités ou nouvellement aménagés.	 1. Réaménagement de 8 aires de dispersion dans divers cimetières et 7 aires en cours de réaménagement ; 46 espaces verts ou portion d'espaces verts réhabilités ou créés ; réaménagement du rond-point Albert 1 ^{er} ; réaménagement des cheminements du parc Louise-Marie et du parc de la Plante ; restauration des pontons du Parc des Sources ; restauration des squares du Souvenir et Général Michel ; création d'un verger balade à Wépion ; aménagement de 2 jardins à thèmes et réhabilitation d'un 3 ^e en cours.

Evaluation des phases réalisées

Les réalisations sont nombreuses. Plusieurs chantiers sont en cours et de nouveaux projets se concrétiseront dès 2016. Compte-tenu des ressources humaines disponibles et de moyens budgétaires ordinaires en réduction, une optimisation et une rationalisation des prestations a été engagée, tout en préservant le fleurissement de la Ville et en assurant la mise en valeur et le développement des espaces verts namurois. L'engagement résolu dans la gestion différenciée des espaces verts et dans un ambitieux programme « zéro pesticides » contribue également au développement du potentiel écologique de la nature à Namur.

Le panel d'actions menées est très large, de la protection à la sensibilisation. Des actions de communication sont régulièrement engagées, notamment lors des grands événements auxquels le milieu associatif local actif dans le domaine de l'environnement est régulièrement associé.

Objectif stratégique N° 13
Développer une gestion naturelle des espaces verts publics

Objectifs opérationnels 13.2. Développer le potentiel écologique de Namur, avec une vision à long terme, dans le cadre d'une gestion intégrée et dans un souci de rationalisation des prestations		
Action	Indicateurs	Etat d'avancement
13.2.1. : Accueillir un centre de revalidation pour les espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)	1. Localisation d'un site adéquat ; 2. Réalisation des travaux ; 3. Signature d'une convention pour la gestion journalière.	 1. Site de la ferme du CPAS à Temploux 2. Acquisition de conteneurs et installation dans la grange 3. Partenariat avec l'asbl Natagora Le CREAVES est fonctionnel depuis fin 2014.
13.2.2. : Réaménager de façon naturelle les carrières de Beez en vue d'y créer notamment un observatoire de la nature (étude – le site ne sera plus exploité après 2019-2020)	1. Réalisation de l'étude ; 2. Réalisation d'un avant-projet finalisé.	 Cette action est en stand-by
13.2.3. : Protéger des espaces ruraux et forestiers. Notamment : créer des mares, poursuivre la certification forestière des bois communaux, promouvoir la pratique halieutique, organiser des activités dans le cadre de « Namur-Ville MAYA », réhabiliter les étangs communaux...	1. Nombre et superficie des mares et étangs créés et/ou restaurés ; 2. Activités de sensibilisation initiées par la Ville 3. Nombre et types d'actions réalisées dans le cadre du plan Maya 4. Actions de protection de la faune	 Mares ou étangs créés : 3 en projet et 2 réhabilités Portes ouvertes du service Espaces Verts ; Verduze Troc ; Quinzaine de la nature ; Ferme en Ville, marché aux anciennes variétés horticoles ; Village Nature 1. Désignation de Namur comme meilleure « Commune Maya » ; installation de 4 ruchers sur les terrains communaux ; mise à disposition de matériel de miellerie dans 4 écoles ; plantations et aménagements spécifiques ; organisation d'une Semaine de l'abeille 2. Participation au maillage écologique ; suivi des aménagements pour la protection des batraciens ; installations de nichoirs ; opération hirondelles de fenêtre
13.2.4. : Développer les atouts "nature" de la Citadelle	1. Nombre et type de projets réalisés.	 1. Aménagements pour l'accueil des chauves-souris ; brochure sur les arbres remarquables de la Citadelle ; plan de gestion de l'arboretum ; réhabilitation du circuit de moto-cross ; gestion du patrimoine botanique ; pâturage de moutons rustiques

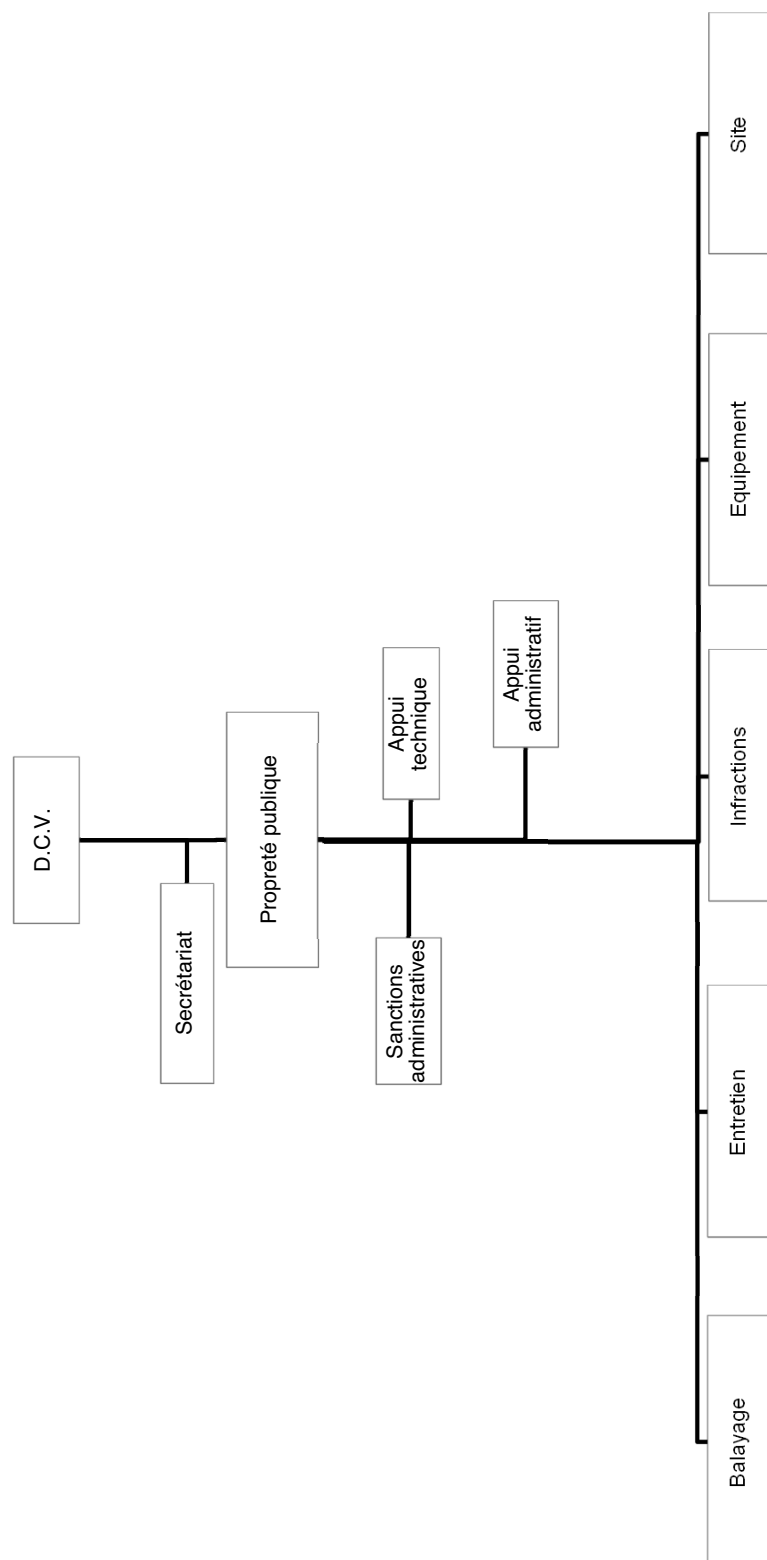
Evaluation des phases réalisées

Les réalisations sont nombreuses. Plusieurs chantiers sont en cours et de nouveaux projets se concrétiseront dès 2016. Compte-tenu des ressources humaines disponibles et de moyens budgétaires ordinaires en réduction, une optimisation et une rationalisation des prestations a été engagée, tout en préservant le fleurissement de la Ville et en assurant la mise en valeur et le développement des espaces verts namurois. L'engagement résolu dans la gestion différenciée des espaces verts et dans un ambitieux programme « zéro pesticides » contribue également au développement du potentiel écologique de la nature à Namur.

Le panel d'actions menées est très large, de la protection à la sensibilisation. Des actions de communication sont régulièrement engagées, notamment lors des grands événements auxquels le milieu associatif local actif dans le domaine de l'environnement est régulièrement associé.

PROPRETE

PUBLIQUE



1. **Composition du service**

- 1 Chef de bureau technique
- 1 agent technique en chef
- 1 coordinateur « Sanctions administratives »
- 6 agents technico-administratifs (dont un agent affecté full time aux sanctions administratives environnementales et un agent détaché dans un Cabinet)
- 1 contremaître en Chef
- 4 contremaîtres
- 79 ouvriers (dont 6 agents Art. 60, 8 agents GAU et 4 agents « L'Atelier »)

Répartition

- Cellule d'encadrement : 11 agents
- Cellule sanction administrative : 1 agent
- Cellule balayage : 17 agents (8 agents Ville, 8 agents GAU et 1 agent Art. 60)
- Cellule entretien : 20 agents (dont 3 Art 60)
- Cellule infractions : 17 agents (dont 4 agents « L'Atelier »)
- Cellule équipement : 20 agents (dont 2 art. 60)
- Cellule site : 5 agents

Sites d'implantation

- Site de la Porcelaine – chaussée de liège, 57 à 5100 Jambes
- Site de Tabora (CNS) – avenue de Tabora, 21 à 5000 Namur

Horaires

Le service Propreté réalise ses missions 7 jours/7 à partir de 05.00 heures et jusque 16.15 heures (16.30 heures le vendredi), voire 20.00 heures en période estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre).

2. **Missions permanentes**

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, ce sont plus de nonante personnes qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (aspirateurs urbains, balayeuses, laveuse), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains, totems, ...), l'enlèvement des dépôts illicites, ...

Le service Propreté publique regroupe sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule d'encadrement

- encadrement des agents de terrain et coordination des missions et activités
- secrétariat du service

2.2. Cellule Sanctions administratives

Cellule composée d'un agent constateur qui a pour mission la surveillance et le contrôle des dépôts illicites réalisés sur le domaine de la Ville. Lors de ses différents contrôles, l'agent constateur est amené à dresser des procès-verbaux à l'encontre des auteurs des dépôts.

2.3. Cellule Balayage

Cellule qui a pour mission le balayage « manuel » du centre-ville de Namur et des zones commerciales de Saint-Servais, Salzinnes, Bouge, ... Ces missions sont essentiellement assurées à pied notamment, à l'aide de charrettes ou d'aspirateurs électriques urbains, voire au moyen de petites balayeuses de trottoirs. Cette cellule est implantée au CNS Tabora.

2.4. Cellule Entretien

Cellule qui a pour mission le balayage « mécanique », la vidange des avaloirs et le lavage des voiries communales et de certaines voiries régionales. Ces divers nettoyages concernent l'ensemble du domaine de la Ville. Est rattaché à cette cellule, le balayage « manuel » du centre de Jambes.

2.5. Cellule Equipement

Cellule qui a pour mission le placement, l'entretien et la vidange des poubelles publiques, des cendriers urbains et des totems distributeurs de sacs pour déjections canines. Elle a également pour mission l'entretien des aires de bulles à verre et des canisettes.

2.6. Cellule Infractions

Cellule qui a pour mission l'enlèvement des dépôts d'immondices et de l'affichage illicite, la lutte contre les tags et graffitis, le nettoyage des accotements de voirie et l'évacuation des déchets des cimetières. Elle vient également en appui au service de Cohésion sociale dans le cadre des expulsions. Elle contribue aussi, en lien étroit avec le service Economat, à l'évacuation des déchets encombrants non « incinérables » des différentes implantations communales.

2.7. Cellule Site

Cellule interne qui a pour mission la maintenance du charroi du service ($\pm$ 40 véhicules et plus de 10 aspirateurs urbains), l'entretien des deux sites d'implantation (Namur et Jambes), la gestion du parc à conteneurs de la Ville et du magasin/stock du service ainsi que la réalisation des transports d'évacuation des déchets récoltés vers les filières de traitement adéquates.

Autres missions

Suivi des opérations de dératisation (confiées par marché à une société privée).

3. Programmes de subsistance

- Programme de Politique Générale – législature 2013-2017
- Programme Stratégique Transversal

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 100/123-15	Sanctions administratives	26
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux et plantes nuisibles	138
DO 875/124AP-02	Action propreté	138
DO 875/124MT-02	Outillage environnement	138
DO 875/124NP-02	Fonctionnement nettoyage public	138
DO 876/124-02	Propreté publique – déchets	138
DO 876/124-06	Propreté publique – déchets – contrats	138
DO 877/124P-02	Entretien curage égouts	142

Article	Intitulé	Budget page
DE 136/743-52-20150011	Acquisitions voitures et camionnettes DCV	14
DE 136/743-53-20150013	Achats camions DCV	14
DE 136/743-98-20150015	Achat véhicules spéciaux DCV	14
DE 138/744ST-51-20150030	Acquisition et placement matériel projets structurants	18
DE 766/741-98-20150071	Achat de bornes de propreté pour les parcs et squares	34
DE 875/744-51-20150080	Achat matériel nettoyage public	42
RO 040/363-03	Taxe propreté publique ménages	11
RO 040/363-07	Enlèvement dépôts clandestins	11
RO 040/363SB-16	Vente de sacs PMC	13
RO 040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	13
RO 040/363SO-16	Vente de sacs déchets organiques	13
RO 040/363-48	Taxe propreté publique commerces et prof. libérales	13
RO 100/380-03	Amendes administratives	23
RO 875/161-02	Vente produits usagés	139
RO 875/161-48	Produits divers – affichage – déchets fêtes	139
RO 876/161CP-48	Traitement déchets CPAS	139
RO 876/161ZP-48	Traitement déchets Zone Police	139

5. **Rapport d'activités**

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellule mais par mission.

5.1. **Poursuivre les actions en matière de lutte contre les tags et graffitis** (PST 12.1.3)

- enlèvement systématique des tags et graffitis sur la voie publique, le mobilier urbain, les immeubles, les édifices publics ou privés, ainsi que sur tout bien jouxtant ou visible du domaine public, sur l'ensemble du territoire communal (2 agents avec matériel spécifique)
- réalisation d'un reportage photographique avant et après chaque intervention – fichiers à disposition de la Police locale

Bilan des interventions :

- 1.346 interventions
- 1.649 m² de surfaces détaguées

5.2. **Limiter l'affichage sauvage** (PST 12.1.3)

- application des dispositions en matière d'affichage du règlement général de police (articles 45 et 46)
- révision de l'article 46 du règlement général de police adoptée par le Conseil communal le 25 juin
- maintenance de la signalétique précisant les conditions d'utilisation sur les panneaux d'affichage associatif et d'expression citoyenne locale
- constat et enlèvement systématique de tout affichage illicite repéré sur le domaine public et application au besoin de sanctions administratives

En application du système des sanctions administratives, rédaction par le service de 3 constats pour affichage illicite.

5.3. Gérer les poubelles publiques

- maintenance des bornes de propreté (quelque 2.163 unités) et remplacement des bornes accidentées, incendiées ou vandalisées
- maintenance des cendriers urbains (quelques 257 unités, cendriers enterrés inclus)
- réception de 51 cendriers urbains enterrés acquis en décembre 2014 – installation en 2015 et 2016
- réception de 437 bornes de propreté acquises en – installation en 2015 et 2016
- acquisition de 46 bornes de propreté destinées plus spécifiquement aux parcs et squares

5.4. Renforcer le nettoyage des voiries, filets d'eau, accotements, trottoirs et halages en zone urbaine et en périphérie

- nettoyage de l'ensemble des avaloirs de l'entité à concurrence de 3 fois par an. A noter que certaines voiries nécessitent un curage plus régulier des avaloirs vu leur configuration et le risque y lié (cuvette, végétation importante, ...)
- rappel systématique des dispositions concernant le nettoyage de l'espace public en cas d'événements organisés sur ou en dehors de la voie publique aux organisateurs, par le service Gestion du Domaine public et Sécurité, sur base de l'avis émis par le DCV lors de tout événement annoncé (article 73 du règlement général de police)
- suivi régulier de la convention relative à l'entretien par la Ville des filets d'eau, avaloirs et accotements sur les portions de voirie du SPW menant au centre ville, exclusivement dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h, les trémies d'Omalus et du CAMET n'étant pas concernées
- participation à l'amélioration du réseau de toilettes publiques (PST 12.1.2) :
 - location systématique de toilettes mobiles, généralement sèches, lors de chaque événement organisé par le DCV
 - imposition systématique de la présence de toilettes lors de l'organisation de manifestations ou d'événements organisés par la Ville et/ou par des opérateurs extérieurs
 - lancement d'un marché de fourniture et la pose de deux toilettes publiques (Rempart de la Vierge et rue de Bavière) en collaboration avec le DVP. Les offres déposées étant irrégulières, le marché sera relancé en 2016.

5.5. Amélioration des équipements du service

Mises en service ou commandes de matériel de propreté :

- mise en service le 16 novembre d'une camionnette simple cabine à benne basculante commandée en décembre 2014
- mise en service le 10 septembre d'une tapissière pour le transport des conteneurs 1100 litres et du matériel de propreté commandée en décembre 2014
- mise en service le 21 avril d'une laveuse eau chaude commandée en décembre 2014
- mise en service le 02 juillet de deux balayeuses électriques commandées en décembre 2014
- commande en décembre de deux conteneurs décanteurs (livraison attendue en 2016)
- commande en septembre de deux aspirateurs urbains (livraison attendue en 2016)
- commande en novembre d'un véhicule en remplacement du véhicule HFR758 (livraison attendue en 2016)
- commande en novembre d'une camionnette double cabine à benne basculante en remplacement du compacteur TYK625 (livraison attendue en 2016)

- commande en novembre d'un pick up 4x4 avec grue (livraison attendue en 2016)
- commande en novembre d'une camionnette pour le transport et le placement de matériel de signalisation - interdictions de stationnement pour les prestations de curage d'avaloirs (livraison attendue en 2016)
- commande en décembre d'un compacteur en remplacement du compacteur TIK494 (livraison attendue en 2016)
- commande en décembre d'une camionnette de collecte hybride - essence/électrique (livraison attendue en 2016)
- commande en décembre d'une troisième balayeuse électrique (livraison attendue en 2016)

Réalisation de l'inventaire du matériel de propreté publique réparti sur le territoire communal et étude en collaboration avec la cellule Géographie urbaine, pour la mise en place d'une base de données informatique et de géolocalisation.

5.6. Sensibiliser le public à la nécessité du maintien de la propreté – certaines actions ont été menées en collaboration avec le service Eco-conseil (PST 12.1.3)

- poursuite de la remise d'un kit d'accueil à tous les nouveaux arrivants sur Namur comprenant les informations utiles en matière de propreté et de gestion des déchets.
- rappel régulier des devoirs de chaque citoyen dans les quartiers et rues sensibles en matière de propreté publique via le dépôt d'une lettre circulaire.
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble protégeons notre cadre de vie » présentant les différentes modalités de collecte des résidus, les outils mis à la disposition des citoyens et les sanctions administratives environnementales
- poursuite de la diffusion des folders de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée des déchets à destination des populations de langues étrangères (albanais, arabe, russe et turc)
- organisation de 21 animations pour les citoyens issus des communautés étrangères sur le tri des déchets, les incivilités environnementales et la découverte de la récup' – 406 participants
- refonte totale du site du portail www.environnement-namur.be en véritable « journal en ligne » de la gestion des déchets et de la propreté publique, à Namur, via l'édition d'actus (ex : collecte des sapins de Noël, dératisation, horaire des parcs à conteneurs pendant les fêtes, nouveau calendrier de collectes, ...). Gestion et mise à jour régulière de ce site
- collaboration avec le BEP-Environnement et l'asbl Fost +, pour la réalisation et la diffusion du calendrier 2016 de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques – décembre
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville de ce calendrier
- ouverture officielle le 28 janvier du numéro vert spécifique dédié à la propreté publique (0800/99.899)
- introduction d'une demande de subvention et d'un projet « en flagrant délit d'acte civique » dans le cadre de l'appel à projet « A la poubelle.be » - dossier non retenu
- diffusion d'une campagne de sensibilisation à la propreté sous forme de 10 encarts d'1/2 page diffusés dans deux toutes-boîtes namurois, sur les thèmes suivants : « Mes bonnes résolutions 2015 » en janvier, « La gestion des papiers-cartons » en février, « Les initiatives citoyennes » en mars, « Les avaloirs » en avril, « L'entretien des trottoirs » en mai, « Les déjections canines » en juin, « Les petits déchets en rue » en septembre, « Les dépôts clandestins » en octobre, « La gestion des encombrants » en novembre et « Les bulles à verre » en décembre
- soutien aux actions « propreté » menées à l'initiative de citoyens (PST 12.1.1) :
 - conclusion de 30 conventions de gestion participative ponctuelles en matière de propreté et soutien apporté à l'organisation des actions « propreté » correspondantes
 - conclusion d'une convention de gestion participative récurrente en matière de propreté

- participation à l'action « Be Wapp » et dans ce cadre soutien à 23 actions « propreté » menées par des groupes de citoyens (303 participants) via la mise à disposition de kits de nettoyage (pinces à déchets, gilets fluos, gants, rouleaux de sacs) du 20 au 24 mars (PST 12.1.1)
- organisation d'une opération de nettoyage du quartier des Carmes en collaboration avec GAU le 12 juillet (PST 12.1.1)
- mise en oeuvre d'un partenariat avec les commerçants et les riverains de la place du Marché aux Légumes afin de mieux gérer la propreté du site (PST 12.1.1)
- application du service conteneurs payants mis en place par la Ville pour les organisateurs d'événements : 24 collaborations, 359 conteneurs vidangés et 391,50 m³ de résidus pris en charge pour un total de 10.546,00 € de redevances émises

5.7. Poursuivre les campagnes de lutte contre les déjections canines (PST 12.1.3)

- maintenance des canisettes installées sur le territoire communal (nettoyage et désinfection) et sensibilisation des riverains afin de promouvoir leur utilisation
- maintenance des totems distributeurs de sacs pour déjections canines installés sur le territoire communal
- mise en oeuvre des 1.200.000 sacs à déjections canines acquis en 2014 pour alimenter les totems
- réception et mise en oeuvre partielle des 28 totems « toutounet » acquis en 2014
- intervention d'une moto assurant la collecte des déjections canines plus particulièrement dans les espaces piétonniers et sur les halages
- lancement d'un marché de remplacement de la seconde moto. Aucune offre reçue

5.8. Tenter de résoudre les problématiques liées à la présence d'animaux en ville (PST 12.1.3.)

- problématique des chats errants : action menée en collaboration avec le service Eco-conseil :
 - organisation de l'opération annuelle de stérilisation/castration des chats errants de mai à octobre
 - désignation d'un vétérinaire dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2014 à 2016
 - 174 chats pris en charge (83 femelles et 94 mâles)
- poursuite du ramassage systématique des animaux morts sur la voie publique (animaux de compagnie et faune sauvage), dépôt au sein des installations du service Propreté publique, enlèvement régulier par une société agréée - Bilan : 329 animaux
- problématique des pigeons :
 - maintenance régulière du pigeonnier installé square Léopold, approvisionnement en nourriture et eau, prélèvement systématique des œufs
 - désignation d'un vétérinaire assurant notamment le suivi du pigeonnier, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2014 à 2016
- dératisation :
 - poursuite du marché de fournitures et de services relatif à la dératisation de l'ensemble du territoire de la Ville et aux interventions de désinfection sur les propriétés communales, marché courant du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2018
 - la dératisation porte sur :
 - tout le réseau des égouts publics
 - les points d'infestation en surface : immeubles, terrains... et leur voisinage

- les cours d'eau et leurs abords

5.9. **Mener des actions en matière de recherche des infractions et renforcer la lutte contre les dépôts clandestins** (PST 12.1.3.)

- rappel : délégation de signature donnée au Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial dans le cadre de la notification des décisions d'amendes administratives prises en vertu de l'article 119bis de la Nouvelle loi communale et du décret du 5 juin 2008 relatif à la délinquance environnementale
- engagement d'un second agent constatateur temps plein au service Propreté publique. Ces agents constatateurs du service Propreté publique recherchent quotidiennement des indices au sein des dépôts illicites, dans les sacs-poubelle non conformes et dans les valisettes. Des poursuites sont systématiquement entreprises contre tout contrevenant identifié
- refonte du Règlement général de Police en ce qui concerne les matières environnementales – adoption par le Conseil communal le 25 juin
- actualisation du vade-mecum des infractions environnementales à destination des agents constatateurs
- bilan des actions menées en 2015 en application du système des sanctions administratives, rédaction par le service propreté publique

Avertissement écrits	Nombres
Abandons de déchets sur propriété privée	9
Total	9
Constats	
Déchets déposés en dehors des horaires de collecte	9
Conteneurs privés de déchets ménagers abandonnés sur la voie publique (art. 68)	2
Incinération illicite de déchets verts (art 182)	1
Affichage illicite	3
Total	15
Procès-verbaux	
PV initiaux	396
PV subséquents	364
Total	760

En application du règlement redevances, établissement 169 redevances (30.900,00 €) pour les prestations de nettoyage dans le cadre de l'enlèvement des dépôts illicites.

5.10. **Eviter les dépôts illicites de carcasses d'ovins à l'occasion de la Fête du Sacrifice - action menée en collaboration avec le service Eco-conseil**

Cette action est engagée dans le but d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique en tenant compte de la législation relative au bien-être animal.

Suite à la révision de la législation sur les abattages rituels, participation à de nombreuses discussions et tables rondes afin de pouvoir organiser la Fête du sacrifice à Namur. Constat d'impossibilité en juin.

5.11. Collaborer à la collecte de déchets particuliers

Diffusion de courriers informatifs aux agriculteurs namurois dans le cadre de l'organisation par le BEP-Environnement de la collecte gratuite sur son site de Floreffe :

- des couvertures de silo, bâches de protection hors gel, enrubbages de fourrage, ... ainsi que des cordes à ballots, du 04 au 22 mai
- des pneus de couverture de silos, du 15 octobre au 1^{er} décembre

5.12. Organiser la collecte des sapins de Noël

Organisation en janvier de la collecte en porte-à-porte des sapins de Noël et répartition sur les sites des Grands feux. Collecte de 4.172 petits sapins et de 23 grands sapins de 8 mètres en janvier 2015 – Action menée en collaboration avec le service Espaces verts.

5.13. Gestion des déchets : suivi général de l'organisation des collectes, adjudications et facturations

- poursuite de la mise en œuvre du système du sac-poubelle réglementaire payant et du service de livraison des sacs payants réglementaires aux petits commerces distributeurs. Distribution des sacs à l'espace citoyen, dans 54 petits commerces et 18 grandes surfaces
- mise à disposition d'un quota de rouleaux de sacs-poubelle réglementaires ou de sacs-poubelle communaux à divers publics-cibles tels que les gardiennes d'enfants à domicile encadrées SONEFA et les gardiennes d'enfants à domicile conventionnées ONE exerçant leur activité sur le territoire de la Ville, la zone de Police, le CPAS, les logements sociaux
- mise à disposition gratuite de sacs bleus PMC pour les écoles, associations, ...
- mise à disposition d'un quota de sacs-poubelle payants réglementaires, de sacs blancs pour les matières organiques et de sacs bleus aux minimexés
- mise à disposition d'un quota de sacs-poubelle payants réglementaires aux personnes atteintes d'incontinence pathologique et d'un quota de sacs blancs pour les matières organiques suite à une naissance ou une adoption
- suivi du projet portant sur la collecte des résidus ménagers en conteneurs enterrés sur la Corbeille dans le cadre du portefeuille de projets FEDER. Projet retenu à concrétiser en 2016 (PST 12.2.1.)
- commande à l'intercommunale BEP-Environnement de la réalisation d'une mission d'encadrement des riverains dans le cadre du projet-pilote d'aménagement de conteneurs enterrés rue Henry Lemaître (PST 12.2.1)
- participation à l'étude lancée par le BEP-Environnement sur la collecte des matières organiques et au projet de test de nouveaux sacs pour les matières organiques par les citoyens namurois (PST 12.2.3)
- suivi des missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement :
 - collectes systématiques en porte-à-porte des déchets ménagers, des PMC, des papiers-cartons et des déchets organiques
 - collecte du verre en bulles vertes et blanches
 - gestion des parcs à conteneurs et de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages
 - prise en charge des déchets assimilés, des encombrants, des pneus de voiture (y compris les résidus issus des bornes de propreté et des dépôts illicites), du verre plat ainsi que des encombrants non-recyclables et non-incinérables des services ou issu des dépôts illicites
- transport sur les unités de regroupement du BEP Environnement, à Floreffe et à Ciney des encombrants bois des services, ainsi que des déchets des cimetières et des déchets ménagers et encombrants des services et issus des dépôts illicites

- transport des boues de balayage et de curage des avaloirs sur l'unité de traitement de la société Ecoterres de Charleroi, dans le cadre d'un marché de services couvrant les exercices 2014 à 2017
- enlèvement des déchets spéciaux issus des services et des dépôts illicites, rassemblés dans des conteneurs spécifiques sur le site de la station de transfert du service Propreté publique dans le cadre d'un marché de services
- transport des inertes issus des services (hors service Voirie) et des dépôts illicites, sur l'unité de tri et de valorisation namuroise d'une société à Lives-sur-Meuse
- collecte des animaux morts sur la voie publique et collecte du gibier mort. Prise en charge par RENDAC SA dans le cadre d'un marché de services
- filière de valorisation des encombrants communaux, confiée à la Ressourcerie namuroise, en concertation avec le service Economat (PST 12.3.2)

5.13.1. Bilan des collectes de déchets

Nombre d'habitants au 01/01/2015 : 110.646

Déchets de classe 2 (incinération ou mise en CET de classe 2)		Tonnes
Déchets collectés en porte à porte	ordures ménagères brutes (OMB)	15.172,41
Déchets collectés par les services communaux	poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets des services	1.986,10
	déchets des cimetières en mélange	169,68
	encombrants incinérables des services et issus des dépôts illicites	80,62
	encombrants non incinérables des services et issus des dépôts illicites	42,74
	Verre plat	15,76
	boues d'avaloir	1.651,32
Déchets collectés sur les parcs à conteneurs	encombrants incinérables	2.109,50
	encombrants non incinérables	1.135,18
	Verre plat	107,44

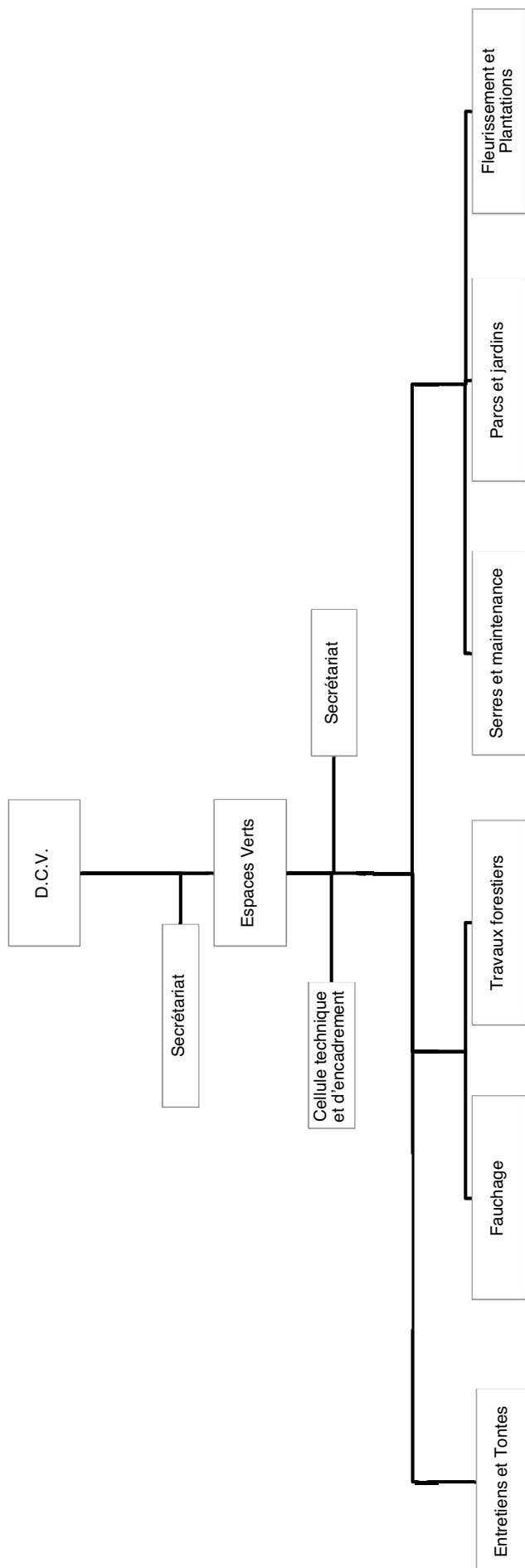
Déchets inertes mis en CET de classe 3		Tonnes
Déchets collectés par les services communaux	déchets inertes (hors service voirie)	0
(déchets des services ou issus des dépôts illicites)	(service Voirie)	1.370,04

Déchets inertes valorisés		Tonnes
Déchets de tarmac du service Voirie		445,15
Inertes des services communaux (sauf Voirie)		657,52
Inertes du service Voirie		193,06
Inertes collectés sur les PAC		10.188,10

Déchets valorisés ou recyclés		Tonnes
Déchets collectés à domicile	déchets organiques collectés en porte à porte	1.220,67
	encombrants collectés sur appel par la Ressourcerie namuroise	1.546,67
	papiers/cartons collectés en porte à porte	6.037,52
	PMC collectés en porte à porte	1.897,43
Déchets collectés par les services communaux (déchets des services ou issus des dépôts illicites)	encombrants bois	130,74
	déchets verts	1.327,66
	Métaux	61,38
	déchets spéciaux	11,32
	Pneus	4,16
Déchets collectés sur les parcs à conteneurs ou en conteneurs disposés sur la voie publique	encombrants bois	3.666,46
	déchets verts	6.510,80
	Métaux	661,20
	Papiers/cartons	1.521,06
	PMC	0
	verre (bulles)	3.254,70
	verre (PAC)	317,82
	vêtements conventions (Terre, Oxfam et Petits Riens)	715,78
	vêtements hors convention (Curitas)	148,71
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques	DEEE - petit électroménagers	324,40
	DEEE - gros électroménager	151,79
	DEEE - TV/écrans	90,72
	déchets spéciaux, huiles et piles PAC	318,94
	Frigolite	53,90
	Pneus	52,94
	bouchons de Liège	1,89
TOTAL		65.353,26

ESPACES

VERTS



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 agent administratif
- 4 agents techniques
- 59 ouvriers (dont 2 CAP et 2 agents Art. 60)
- Appui :
 - cellule insertion « espaces verts – maraîchage du CPAS » : 1 formateur et 3 Art. 60
 - asbl l'Atelier, dans le cadre d'un marché de services

Répartition

- Cellule technique et d'encadrement : 5 agents techniques, 1 agent administratif, 1 contremaître en Chef, 1 contremaître et 1 contremaître ff
- Cellule serres et maintenance (en ce compris le magasin) : 9 agents
- Cellule travaux forestiers : 10 agents
- Cellule fauchage : 8 agents
- Cellule entretien et tonte : 10 agents
- Cellule parcs et jardins : 8 agents
- Cellule fleurissement et plantations : 11 agents (dont 2 en CAP et 1 Art. 60)

Sites d'implantation

- Siège principal : rue Frères Bièva, 203 à 5020 Vedrin
- Pépinière : Batys de Soye à 5020 Temploux
- Ferme de Temploux : chaussée de Nivelles, 343 à 5020 Temploux

2. Missions permanentes

Le service Espaces verts se compose de sept cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule technique et d'encadrement

- encadrement des agents de terrain
- répondre aux différentes questions des citoyens concernant les arbres d'avenues, les bois communaux, les conflits de voisinage (haies, distances de plantations, ...)
- émission d'un avis environnemental dans le cadre des permis d'environnement et d'urbanisme

2.2. Cellule Serres et Maintenance

- gestion des serres, suivi des pulvérisations et transports

2.3. Cellule Travaux forestiers

- abattage et élagage de tout arbre sur domaine communal qui, par mesure de sécurité ou à la suite d'intempéries, demande une intervention
- abattages dangereux et élagages à grande hauteur, état, traitements sanitaires, ... (arbres du domaine communal)
- entretien des bois communaux soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)

- entretien des bois communaux non soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, vidange des poubelles, ...)
- entretien de la pépinière communale de Temploux

2.4. Cellule Fauchage

- fauchage des accotements
- tonte de grandes pelouses
- entretien des chemins vicinaux en période estivale
- en hiver, taille des arbres d'avenue

2.5. Cellule Entretien et Tontes

- tonte des pelouses, tailles de haies et entretiens divers des espaces verts communaux.
- entretien et maintenance complète des véhicules spéciaux (tracteurs faucheurs, essoucheuses, tondeuses à siège, élévatrice, arroseuses (machinerie), débroussailleuses, tronçonneuses, tailles haies, souffleurs, ...) par l'atelier mécanique
- entretien des parcelles du CPAS par la cellule insertion « secteur » du CPAS

2.6. Cellules Parcs et Jardins

- Entretien des îlots de voirie, des grands parcs (Astrid, Louise-Marie, de La Plante, d'Amée et Saint-Calixte) ainsi que des jardins à thèmes (notamment l'établissement des tableaux de culture) et du cimetière de Namur (aspect végétal).

2.7. Cellule Fleurissement et Plantations

- fleurissement de la Ville
- plantations.
- production de plantes vivaces et tinctoriales, entretien des parcelles du CPAS (fleurissement), appui dans le cadre de l'entretien de la pépinière communale et du verger notamment lors de la récolte des fruits, par la cellule Insertion « Espace verts – maraîchage » du CPAS

3. Programmes de subsistance

- dotation CPAS (10.000 €) dans le cadre de la convention de gestion coordonnée des espaces verts de la Ville et du CPAS ainsi que de la cellule insertion « espaces-verts – maraîchage » du CPAS
- Programme de Politique générale – législature 2013-2018
- Programme Stratégique transversal
- subvention Journée de l'arbre
- subvention Plan Maya (plantations)
- subvention Arrêté du régent (travaux de restauration au sein d'espaces verts)

4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124AE-02	Actions environnement	106
DO 766/124EV-48	Actions environnement (article compensé)	106
DO 766/124MT-02	Plantation matériel outillage	106
DO 766/124PL-02	Espaces verts – plantation	106

Article	Intitulé	Budget page
DO 878/124PL-02	Fonctionnement cimetières – Espaces verts	146
DE 136/743-52-20150010	Acquisitions de voitures et camionnettes DCV	14
DE 136/743-53-20150012	Achat camions DCV	14
DE 136/743-98-20150015	Achat véhicules spéciaux	14
DE 766/725-60-20150070	Equipement et maintenance des parcs et jardins	34
DE 766/741-98-20150071	Mobilier espaces verts (bornes de propreté)	34
DE 766/744-51-20150072	Achat matériaux et matériel outillage plantation	34
DE 878/725-60-20150087	Aménagement d'aires de dispersion	46
RO 640/161-12	Vente de bois sur pied	77
RO 640/161-13	Vente de bois coupé	77
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales diverses telles que Journée de l'arbre, plan Maya (plantations)	77

5. Rapport d'activités

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellules mais par missions.

5.1. Initier une approche différente de la gestion des coins verts intégrés à l'espace urbain

- poursuite de la mise en œuvre de conventions de gestion participative de coins verts et fleuris en milieu urbain avec différents partenaires – 5 nouvelles conventions conclues - 30 conventions au total (PST 13.1.3.)
- poursuite de la reconversion progressive des massifs d'annuelles en massifs mixtes (annuelles – vivaces – arbustes)
- poursuite du programme de lutte intégrée au sein des serres communales et engagement d'un programme du même type au verger didactique de Temploux (PST 13.1.1)
 - serres: la lutte intégrée s'organise d'une part, à partir d'un planning préventif qui a pour objectif de limiter la croissance de certains ravageurs (des auxiliaires sont introduits en mars et mai suivant le planning) et d'autre part, à partir des observations d'infestations (des prédateurs sont introduits dans les cultures et, au besoin, des insecticides biologiques peuvent être utilisés). Dans le cadre d'un marché de fournitures et de services, différentes visites techniques sont assurées par une société spécialisée qui fournit les prédateurs et les produits nécessaires
 - verger de Temploux : l'utilisation de pesticide est proscrite dans ce verger. Plusieurs facteurs permettent d'y réduire les risques de maladie, donc de réduire la nécessité de traitement, notamment par :
 - le choix de variétés locales résistantes aux maladies (RGF), telles que chancre ou moniliose
 - l'utilisation systématique du mulching
 - l'usage d'engrais organiques naturels à la plantation
 - des semis de bandes fleuries destinées à attirer les auxiliaires de lutte à proximité des arbres fruitiers
 - l'installation complémentaire de pièges à phéromones destinés à lutter contre la mouche du pommier
 - mise en oeuvre d'un plan de gestion différenciée et de désherbage au sein des Espaces verts communaux (PST 13.1.1) : suivi assuré par le service Eco-conseil ;

mise en application par les services communaux, notamment par le service Espaces verts – voir rubrique Eco-conseil 5.3.5

5.2. Assurer un fleurissement de qualité de la ville (PST 13.1.3)

Points de fleurissement : plus de 100 parterres et de 2.300 jardinières de tous types.

5.2.1. Le fleurissement printaniers

- quelques 100.000 plantes ont été mises en place à l'automne 2015 pour assurer le fleurissement hivernal 2014/2015 et du printemps. L'assortiment est composé de 40.500 bulbes (10 variétés de tulipes, 5 variétés de narcisses, 3 variétés d'ails et 500 jacinthes) et de 60.000 bisannuelles (12 variétés de pensées, 2 variétés de myosotis, 1 variété de giroflées et 2 variétés de primevères)
- suspensions garnies de giroflées, pensées, narcisses, tulipes, ... rues du Collège, de la Croix, Fossés Fleuris et Haute Marcelle, place de la Wallonie, Impasse St-Joseph, place d'Armes, place Joséphine Charlotte (mâts), place de la Gare (mâts), ponts de l'Evêché et de la Libération ainsi qu'avenue Félicien Rops
- garnissage des pots géants, parterres et vasques de variétés d'ail, erysinum, jacinthes, myosotis, narcisses, pensées, primevères et tulipes

5.2.2. Le fleurissement d'été

- mise en place et fleurissement des différentes vasques, jardinières, bacs d'orangerie, des monuments et des parterres, ...
- mise en œuvre dès le mois de mai de plus de 36.000 plantes généralement cultivées dans les serres communales issues de semis, boutures et prestocells (mini-mottes) – 124 variétés différentes

Parmi les plantes installées à l'été 2015, on peut citer :

- des boutures de surfinias, verveines, impatiences, pétunias, bégonias, lantanas, héliotropes, geraniums lierre et de 2 sortes de sauges
- des plantes issues de semis : amaranthes, artichauts, bégonias, bettes, cardons, cinéraires maritimes, coleus, cosmos, dahlias, pétunias, salvias, ricins verts, rudbeckias, tabacs, tagètes, verveines et zinnias
- des plantes d'orangerie hivernées dans les serres afin de donner du volume aux massifs, telles que des Lantana jaunes, des grands Plumbago, lauriers roses tressés, des gros Solanum panachés, des fuchsias sur tige, des bougainvilliers, des palmiers, des orangers, des oliviers, des Acacias radiana, des Solanum jasminoïdes, des Dipladenia grillagés, des Agapanthes...
- 1.200 plantes vivaces telles que les heuchères, les héméocalles, les géraniums vivaces ...
- 3.200 plantes finies disposées dans les 400 jardinières des commerçants du centre ville (action menée en collaboration avec l'asbl Gau). Les plantes mises en œuvre en 2015 se composaient de 3 variétés : Pelargonium lierre, Surfinias Sky blue et Nepeta panachés)

5.2.3. Le fleurissement d'hiver

- plus de 90.000 plantes ont été mises en place à l'automne pour assurer le fleurissement hivernal 2015/2016 et du printemps dont 38.050 bulbes (9 variétés de tulipes, 5 de narcisses, 1 d'ail, 1 de glaïeuls et 1 de jacinthes) et 55.040 bisannuelles (8 variétés de pensées, 2 d'érysimum, 2 de primevères et 3 de myosotis)

5.3. Poursuivre le programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux (PST 13.1.3)

- mise à jour du recensement des arbres d'avenues et de leur état sanitaire
- remplacement systématique des arbres d'alignement dépérissants
- relevé régulier de l'état sanitaire des arbres remarquables, propriétés de la Ville, par un technicien
- poursuite des plantations d'essences de collection dans les espaces verts communaux
- instauration d'un programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux: plantation de 225 arbres hautes-tiges, 2.047 arbustes notamment des plants pour haies et 8.497 plantes vivaces sur le territoire communal par le service Espaces verts
- poursuite de l'aménagement de la nouvelle pépinière à Temploux et gestion dynamique de celle-ci sur base d'un parcellaire
- réhabilitation de l'existant en vue d'une gestion différenciée à long terme :
 - Loyers – rue du Silex : plantation de haies (subvention journée de l'arbre 2014)
 - Namur : rajeunissement du square Général Michel (subvention journée de l'arbre 2014)
 - Namur - avenue Albert 1er : aménagement des abords de la statue du Roi Albert 1er
 - Namur - parc Louise-Marie :
 - comblement des anciens escaliers jouxtant le pont hollandais et plantation de l'espace
 - restauration complète des cheminements
 - installation de la statue Sambre et Meuse au cœur de l'étang
 - Namur - parc des Sources : restauration des pontons de l'étang
 - Saint-Marc – cimetière : remplacement de la haie par des plantes grimpantes
 - Saint-Servais - cimetière de Namur : aménagement de la parcelle du cimetière des enfants
 - Saint-Servais - cimetière de Namur : réaménagement complet du voisinage du mur d'enceinte jouxtant la rue des Champs et plantation d'une haie libre
 - Saint-Servais - chaussée de Perwez : réaménagement de l'îlot sis à l'angle du Vieux chemin de St Marc
 - Temploux - chemin de Moustier : réaménagement des abords du monument aux Chasseurs ardennais
 - Vedrin centre – cimetière : remplacement d'une haie de cyprès et plantation d'une haie de charmes

Subventions liées :

- subventions Journée de l'arbre
 - arrêté de subvention de 1.250 € dans le cadre de la Journée de l'arbre 2014 pour la restauration du square Général Michel, à Namur – réalisation en 2015, subside attendu en 2016
 - arrêté de subvention de 1.250 € dans le cadre de la Journée de l'arbre 2014 pour la réalisation d'une haie libre rue du Silex, à Loyers – réalisation en 2015, subside attendu en 2016
 - élaboration d'un projet et introduction d'une demande de subvention dans le cadre de la Journée de l'arbre 2015 pour la restauration du square sis plaine Saint-Nicolas, à l'angle de la rue de Balart, à Namur
 - élaboration d'un projet et introduction d'une demande de subvention de 1.248 € dans le cadre de la Journée de l'arbre 2015 pour la plantation d'une haie libre rue de Zualart, à Suarlée

- subventions Maya (plantations)
 - arrêté de subvention de 2.499 € dans le cadre du plan Maya 2014 pour le remplacement d'une drève de 140 résineux et plantation de 52 tilleuls et de plantes mellifères à Lives-sur-Meuse, Bois de Chétois – réalisation en 2015, subside attendu en 2016
 - élaboration d'un projet et introduction d'une demande de subvention dans le cadre du plan Maya 2015 pour l'aménagement d'une bande arborée plantée de vivaces au pied des arbres, au Batys de Soye, à Temploux
- subvention dans le cadre de la restauration des cheminements au sein du parc Louise-Marie
 - arrêté de subvention de 130.638,16 € en décembre 2014 – réalisation en 2015, subside attendu en 2016
- aménagement d'aires de dispersion :
 - réaménagement des aires de dispersion sur les cimetières de Bouge, Erpent, Loyers et Naninne (marché de travaux adjudgé en 2014)
 - réaménagement végétal de l'aire de dispersion de Marche-les-Dames
 - plantation d'un buis topiaire et de plantes couvre-sols pour matérialiser l'ancienne aire de dispersion de Gelbressée
 - plantation de l'aire de dispersion à Lives-sur-Meuse
 - préparation des projets d'aménagement et adjudication du marché concernant les aires de dispersion des cimetières de Champion, Flawinne nouveau, Jambes, Malonne, Saint-Servais Bricgniot et Vedrin Comognes – réalisation en 2016
- valorisation des abords des bâtiments communaux :
 - Namur - Venelle de l'Hôtel de Ville : réaménagement des parterres côté Eden.
- création de nouveaux espaces verts
 - Jambes - rue des Pins Sylvestres au Sart Hulet - restructuration de l'espace, plantations et semis d'un pré fleuri
- finalisation des aménagements du jardin de potagers partagés à Jambes, rue de la Poudrière, gestion et suivi des parcelles mises à disposition

5.4. Développement de l'utilisation des parcs comme lieux de convivialité

- organisation de trois concerts dans les parcs et espaces verts précédés d'une visite découverte sur les thèmes du patrimoine et de la nature:
 - parc de La Plante, à Namur (05 juillet) – 300 personnes ont assisté au concert et 28 visiteurs ont assistés à la visite commentée du parc
 - parc d'Amée, à Jambes (12 juillet) – 150 personnes ont assistés au concert et 45 visiteurs ont assisté à la visite commentée du parc
 - parc Louise-Marie, à Namur (30 août) – 330 personnes ont assisté au concert et 15 visiteurs ont assisté à la visite commentée du parc
- valorisation et animations dans les jardins à thèmes :
 - maintenance régulière des cinq jardins à thèmes afin d'assurer la convivialité, l'accès et l'information du public (réalisation de plantations, entretien de l'étiquetage et panneaux didactiques)
- interventions spécifiques :
 - révision du système d'étiquetage au jardin des senteurs, plantes à couleurs et Jean Chalon (instauration d'un système sur crosse)
 - réaménagement complet du carré des fraisiers du Jardin des petits fruits affectés par un champignon parasite (traitement des espaces, remplacement des substrats et plantation d'espèces résistantes)

- restauration du sol de l'espace « labyrinthe » situé à l'entrée du Jardin Jean Chalon
- réalisation des plans d'aménagement de deux nouveaux jardins sur les sites des Bateliers, de la cour de la Maison de la Poésie et de réhabilitation du jardin de l'Hôtel de Croix – aménagements prévus en 2016

5.5. Renforcer les missions du service Espaces verts

- poursuite de la collaboration avec l'asbl L'Atelier dans le cadre de l'entretien des cimetières, des pieds d'arbres, sentiers vicinaux, ...
- participation des agents des services à diverses formations
- acquisition de véhicules

Sur le budget 2014, véhicules reçus en 2015 ou attendus en 2016 :

- remplacement de la fourgonnette CQB863 par un pick up VW
- remplacement du tracteur BTY171 par un nouveau tracteur attendu en 2016

Sur le budget 2015 – fourniture attendue en 2016 :

- acquisition d'une camionnette permis B
- remplacement de la Jeep GNC924 par une camionnette simple cabine avec benne bâchée
- remplacement du camion FQR961
- remplacement du chargeur élévateur CLT115
- remplacement de la remorque plateau ULZ389
- acquisition de matériel sur le budget extraordinaire (prix TVAC)

Sur le budget 2014, matériel reçu en 2015 ou attendu en 2016 :

- 51 bornes de propreté pour les espaces verts
- 1 désherbeur thermique infrarouge
- 4 souffleuses à dos
- 5 débroussailleuses
- 1 tondeuse à siège à coupe ventrale
- 1 bras débroussilleur et 1 souffeuse pour le nouveau tracteur (matériel attendu en 2016)

Sur le budget 2015, matériel attendu en 2016 :

- 46 bornes de propreté pour les espaces verts
- Porte outil équipé pour le désherbage thermique avec une brosse et 50 jeux de pinces

5.6. Lutte contre les plantes invasives (PST 13.1.2.)

- suivi, par le technicien désigné en qualité de personne ressource, des différents foyers de plantes invasives et information systématique des propriétaires lors de découverte de foyers sur terrains privés
- bilan des actions 2015 :
 - Balsamine de l'Himalaya : gestion de deux foyers situés à Dave, rue du Rivage, sur domaine de la Ville et du SPW
 - Berce du Caucase : arrachage sur 4 sites Ville et 6 prestations de recépage
 - Buddleia, cotoneaster, viorne horticole et renouée du Japon : poursuite des essais de limitation sur le site Natura 2000 d'Asty Moulin
 - Cerisier tardif : arrachage sur deux sites communaux : à l'arboretum de la Citadelle et au parc des Ramiers à Bouge

- Renouée du Japon : poursuite des tests d'éradication menés sur un tronçon du Ravel, à Cognelée et réalisation d'un test d'éradication par plantation de clématites sauvages autour d'un foyer localisé à proximité du hall omnisports de Bouge

5.7. **Sanctions administratives** (PST 12.1.3.)

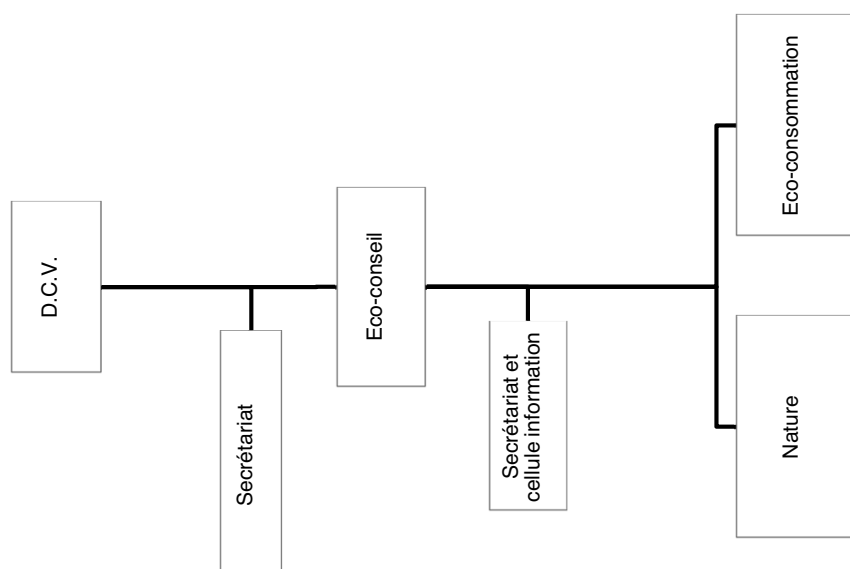
A l'initiative des agents constateurs du service Espaces verts :

Avertissements écrits	Nombre
Défaut d'émondage	107
Trottoir enherbé	17
Dépôt de déchets verts	10
Véhicule stationné dans un espace vert	2
Autres (ex : arbres menaçant la sécurité, branchages masquant la signalisation ou les luminaires...)	30
Total	166

5.8. **Divers**

Participation aux réunions techniques organisées par le service Aménagement du Territoire concernant les grands projets urbanistiques et de lotissement et le service Urbanisme concernant certains permis de bâtir ayant une implication sur le plan végétal et de la conservation de la nature.

ECO-CONSEIL



1. Composition du service

- 1 Chef de service – Eco-conseiller
- 1 Eco-conseiller
- 1 agent technique
- 3 agents administratifs
- 2 ouvriers

Répartition

- 1 Chef de service
- Cellule secrétariat et information (y compris téléphone vert) : 2 agents
- Cellule Eco-consommation : 3,5 agents*
- Cellule Nature : 1,5 agents*

(*) 1 brigadier partage son temps entre les deux cellules

Site d'implantation

- Service Eco-conseil, rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin

2. Missions permanentes

Le service Eco-conseil se caractérise par différentes actions de sensibilisation qui ont trait aux matières environnementales et plus particulièrement à la nature, au compostage, à l'éco-consommation ainsi qu'au réemploi et aux pollutions. Il gère aussi des dossiers administratifs, notamment dans le cadre d'avis concernant les antennes GSM, les projets d'aménagement du territoire ...

Ce service se compose de trois cellules, dont les missions sont les suivantes :

2.1. Cellule secrétariat et information

- secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- participation aux différentes manifestations organisées par le DCV
- suivi des appels reçus via le téléphone vert
- suivi des commandes et de la facturation des sacs-poubelle règlementaires payants, des dépôts de plainte (en matière de dépôts et d'affichage illicite, d'actes de vandalisme sur jardinières et bornes de propreté, ...) et des redevances en matière de nettoyage de l'espace public sur base des interventions du service Propreté publique.

2.2. Cellule Eco-consommation

- tri recyclage, gestion des déchets, réemploi et actions de sensibilisation correspondantes
- actions de sensibilisation au compostage individuel, à l'éco-consommation, à la gestion intégrée (problématique des pesticides, ...)
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- traitement des dossiers de demandes de primes « langes lavables » et « citernes à eau de pluie » et des dossiers de location-vente de « fûts composteurs » et de « fûts à eau de pluie »
- mise en œuvre et suivi du plan de gestion différenciée et de désherbage des espaces communaux

2.3. Cellule Nature

- suivi du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- suivi du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (CRHM)
- réalisation de diverses actions éducatives sur le plan environnemental
- participation à des comités de suivi : carrière de Beez (secrétariat), site du BEP environnement, ...
- suivi des relations avec le monde agricole, notamment secrétariat de la commission des constats agricoles et horticoles et appui administratif aux agriculteurs sinistrés lors des calamités naturelles
- suivi des conventions Nature telles que « Combles et clochers », « Fauchage tardif »
- gestion des espaces semi-naturels communaux tels les anciennes carrières d'Asty Moulin, la carrière du Piroy, le verger didactique de Temploux, ...
- en partenariat avec tous les acteurs de terrain et le SPW, mise en valeur progressive du patrimoine naturel de la Ville et développement de toutes ses potentialités
- rédaction d'avis sur les aspects santé des dossiers « antennes GSM »
- organisation annuelle de la Quinzaine de la Nature, de la Ferme en Ville, du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, de la Journée de l'Arbre, des « portes ouvertes du service Espaces verts » et du Verdure Troc
- organisation de visites guidées (pépinière et serres communales, verger de Temploux, jardins thématiques, sites semi-naturels, ...)
- réalisation d'actions de sensibilisation telles que la campagne nichoirs, l'opération prés fleuris, la distribution de plants de haie
- réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- réalisation d'inventaires (sites naturels, arbres remarquables, ...) et mise à jour permanente
- remise d'avis « nature » dans le cadre des projets d'aménagement du territoire ou urbanistiques
- suivi des ventes de bois
- campagne annuelle de stérilisation des chats errants
- organisation des opérations d'abattages d'ovins dans le cadre de la fête du sacrifice, en collaboration avec le service Propreté publique.

3. Programmes de subsistance

- contrat de Rivière Haute-Meuse
- subvention Natura 2000
- subvention quinzaine de la Nature
- subvention marché aux variétés anciennes horticoles
- subvention en matière de prévention des déchets
- subvention PCDN
- subvention Plan Maya
- Programme de Politique générale – législature 2013-2018
- Programme Stratégique Transversal

4. **Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/122-48	Expertises environnementales	106
DO 766/124AE-02	Actions environnement	106
DO 766/124EV-48	Actions environnement (subsides)	106
DO 766/332HM-01	Cotisation contrat Rivière Haute Meuse	114
DO 766/332EP-02	Subside Aves Expositions photographiques	114
DO 766/332ES-02	Subside Escargotite	114
DO 766/332FN-02	Subside Festival Film Nature	114
DO 766/332CR-03	Subside CREAVER	114
DO 766/332PW-01	Cotisation PhytEau Wal	114
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux et plantes nuisibles	138
DO 879/331EN-01	Primes environnementales ménages	146
RO 766/161-48	Recettes diverses (vente de timbres, ...)	97
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales	99
RO 875/161-48	Produits divers (vente de compostières, de fûts à eau)	139

5. **Rapport d'activités**

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellules mais par missions.

5.1. **Améliorer la gestion des déchets des ménages et poursuivre les opérations menées en matière de gestion intégrée des déchets**

- remise systématique d'un kit d'accueil spécifique aux nouveaux arrivants portant sur la gestion des déchets à Namur et les bons plans pour réduire les quantités produites
- mise en ligne sur le site Internet de la Ville du calendrier de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques sur le tri recyclage des déchets
- réalisation d'actualités informant le grand-public sur les activités et les bons plans liés à la gestion des déchets sur Namur via le site Internet spécifique www.environnement-namur.be
- insertion dans chaque autorisation de manifestations sportives, culturelles ou festives d'obligations en matière de gestion et de traitement des déchets
- promotion du compostage et suivi des activités de l'asbl Guides Composteurs de Namur, le secrétariat étant assuré par le service Eco-conseil (PST 12.2.3)
 - participation des guides composteurs à différentes manifestations du DCV : Journée «portes ouvertes» du service Espaces verts, Marché aux anciennes variétés (octobre), Journée de l'arbre (novembre), ...
 - organisation d'un atelier de formation au compostage le 12 septembre par les guides composteurs (12 participants) et d'une formation sur le vermicompostage le 26 septembre avec remise du matériel nécessaire aux 20 participants
 - suivi de 13 sites communaux de compostage 9 sur le domaine communal et 4 sur sites privés (écoles)
 - aménagement et suivi de trois nouvelles aires de compostage sur les cimetières « nature » de Gelbressée, Lives-sur-Meuse et Marche-les-Dames
 - poursuite du système de location/vente

- 79 compostières mises à disposition

5.2. Développer des actions de promotion des filières de recyclage (PST 12.3.3.)

- sensibilisation des services communaux au tri recyclage de leurs déchets et au choix de la meilleure filière de valorisation ou de traitement
- organisation d'animations récup' à destination du public scolaire (enseignement primaire) et de groupes constitués – 10 animations réalisées
- organisation de six ateliers récup' à destination du grand public sur les thèmes de la décoration de tables de fêtes les 21 mars et 28 novembre, du relooking d'objet par la technique de la patine les 25 avril et 12 septembre, de la confection de bijoux le 9 mai et de la création autour de palettes en bois le 30 mai - 55 participants
- annuellement, réalisation de plusieurs campagnes d'actions concrètes de sensibilisation dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008. Le programme 2015 a comporté notamment les actions suivantes :
 - sensibilisation au compostage
 - organisation en collaboration avec l'asbl « les machines du voisin » de 8 Repair cafés les 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 19 septembre, 17 octobre et 21 novembre. Au total 1.110 personnes ont participé à ces activités et 207 réparations ont été effectuées sur les 419 demandées (PST 12.3.3.)
 - organisation de deux séances de coaching sur les techniques de récup' les 09 mai et 26 septembre (30 participants) à la Ravik boutique
 - organisation de deux dimanches de l'éco-consommation le 08 novembre sur le thème des « jeux de société » et le 13 décembre sur le thème du « marché de Noël » (environ 700 participants à chaque édition)
 - édition en novembre d'une brochure intitulée « En mode récup' »
- préparation du troisième salon RECUPère programmé du 25 au 27 novembre 2016, comprenant des exposants, des espaces expo-vente, des ateliers participatifs, des conférences et animations, des expositions, des espaces de rencontre avec des acteurs et opérateurs liés au secteur du réemploi. Introduction de demandes de subvention auprès du SPW (arrêté de subvention de 50.000 € reçu), du BEP (participation à hauteur de 10.000 €) et du Conseil provincial (subvention de 7.500 € annoncée), location des halls de Namur expo, attribution du marché de service d'organisation du salon à la Ressourcerie namuroise
- poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble réduisons nos déchets comprenant de nombreux trucs et astuces en matière d'éco-consommation »
- valorisation des encombrants issus du secteur privé via un soutien aux initiatives visant à valoriser les matières issues des collectivités et des sociétés privées, par le biais du lancement d'une « Charte du réemploi » - 14 entreprises namuroises ont signé la charte d'engagement (PST 12.3.2)
- mise en œuvre de l'action « Des livres et moi » s'inscrivant dans le thème « La seconde main, le geste malin » et consistant à développer des actions et des filières de valorisation pour les livres et revues collectés à domicile par la Ressourcerie namuroise et dans ce cadre :
 - mise en place d'une équipe de bénévoles assurant le tri et la gestion des livres collectés présentant un intérêt
 - mise en place en janvier d'un coin lecture à l'espace citoyen, où chacun peut emporter un livre (quelques 20.000 livres mis à disposition en 2015)
 - participation aux activités du DCV et de la Ressourcerie namuroise par le biais de la présence d'un stand de vente de livres au kilo (plus de 4 tonnes de livres vendus)
 - mise en place de 25 filières de valorisation des ouvrages en partenariat avec diverses institutions, asbl...
 - en partenariat avec « les Editions namuroises », diffusion d'ouvrages neufs retirés de la vente aux bibliothèques de la Ville, aux institutions scolaires concernées par les sujets abordés, à différents services communaux (SIC, Service Culture) et à NEW

5.3. Encourager et valoriser les actions visant au développement d'une économie sociale en matière de déchets (PST 12.3.2)

- poursuite de la convention de collaboration avec les asbl d'économie sociale dans le cadre de la collecte des textiles en cabine et poursuite des conventions passées avec les asbl Terre, Les Petits Riens et Oxfam dans le cadre de la collecte des déchets textiles ménagers :
 - bilan de collecte: plus de 100 cabines – 715,78 tonnes + 148,71 tonnes collectées par la société Curitas, notamment sur les parcs à conteneurs
- poursuite du service de collecte à domicile, sur demande, des objets encombrants permettant leur valorisation et leur recyclage. Ce marché de services poursuit un double objectif environnemental et social :
 - sur le plan environnemental, il a pour objet les prestations suivantes : sur appel, la collecte globale à domicile des objets encombrants en bon ou mauvais état, le tri, le démantèlement et le traitement des objets valorisables par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. La collecte est assurée exclusivement sur le territoire de la Ville de Namur
 - sur le plan social, le prestataire de services veille d'une part, à créer des emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi en collaboration avec différentes associations namuroises et, d'autre part, à créer des activités sociales pour des personnes handicapées mentales afin de renforcer l'activité locale dans le secteur du réemploi
 - 8.146 ménages de la Ville ont eu recours à ce service en 2015 et 1.546,67 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés
- intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans les cahiers de charges réalisés par le DCV pour ses différents marchés (collecte des objets encombrants, entretien des espaces verts, gestion en lutte intégrée des serres communales, mise en page et impression de brochures)
- hébergement de la « Ravik Boutik » dans les locaux communaux situés boulevard d'Herbatte via un contrat de prêt à usage

5.4. Actions environnementales spécifiques développées lors des événements (PST 12.1.4.)

- communication d'informations aux organisateurs d'événements, contacts avec d'autres services de la Ville concernés (Sports, Culture, Tourisme, Fêtes, ...)
- gestion du service de prêt des gobelets réutilisables : promotion et suivi des appréciations des emprunteurs. 23 prêts correspondant à la mise à disposition de quelque 7.640 gobelets et 565 mugs
- émission systématique d'un avis du D.C.V. portant sur les obligations environnementales, notamment en matière de gestion et de traitement des déchets, de gestion de la propreté de l'espace public occupé, de l'affichage et des distributions de flyers, gadgets, ... dans la procédure administrative de délivrance des autorisations lors des événements se déroulant sur la voie publique : 650 avis émis

5.5. Gestion des déchets : gestion administrative

- subvention déchets en matière de prévention et de gestion des déchets
 - réception d'une subvention de 39.930,41 € pour les actions engagées en 2013
 - communication à l'OWD des justificatifs pour les actions réalisées en 2014 (subside de 44.227,49 € attendu en 2016)
 - envoi au SPW le 22 décembre 2014 des fiches de notification préalable des projets à développer en 2015 – accusé de réception daté du 23 décembre 2014. Concrétisation des actions durant l'année
 - envoi au SPW le 21 décembre des fiches de notification préalable des projets à développer en 2016 – accusé de réception daté du 22 décembre

- préparation du document à joindre à l'avertissement-extrait de rôle 2015 (basé sur les chiffres 2013) et communication au Département de Gestion Financière (D.G.F.)
- préparation et envoi le 28 avril à l'Office Wallon des déchets (OWD) du formulaire FEDEM relatif au prélèvement sanction 2014 (document soumis par voie électronique le 17 avril)
- réalisation en collaboration avec le D.G.F. et soumission au SPW du tableau coût-vérité 2014 réel et de ses annexes obligatoires
- établissement en collaboration avec le D.G.F. des prévisions du coût-vérité 2016 et transmission à l'OWD
- enregistrements :
 - la Ville est enregistrée pour une durée de cinq ans, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux sous le numéro 2011-012-18-06, à dater du 18 février 2011. Déclaration 2014 introduite le 04 février 2015. (La déclaration 2015 et la demande de renouvellement de l'enregistrement seront introduites en 2016)
 - la Ville est enregistrée pour une durée de 10 ans, pour la valorisation des granulats ou fraisats de revêtements routiers hydrocarbonés de codes 17032A et 17032B, sous le numéro 2011-765-3, à dater du 14 avril 2011.

5.6. Favoriser l'éco-consommation et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (U.R.E.)

- location-vente de fûts à eau de pluie
- poursuite de l'octroi de primes à l'achat de langes lavables (10 primes octroyées)
- prêt de gobelets réutilisables à diverses associations : 23 prêts correspondant à la mise à disposition de quelques 7.640 gobelets et 565 mugs (PST 12.1.4)
- diffusion de sacs réutilisables

5.7. Impliquer les services communaux en vue d'une consommation durable en interne à l'Administration

- acquisition par la Ville via son service Economat de papier labellisé FSC et PEFC pour l'administration
- participation aux séances d'information des nouveaux agents communaux, rédaction d'un document de synthèse sur les activités du service Eco-conseil publié dans le livret d'information distribué à ces séances

5.8. Servir de relais pour l'information des consommateurs et induire des changements de comportement

- participation à la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars (PST 13.1.1.) et dans ce cadre, organisation:
 - le 24 mars d'une conférence « accueillir la biodiversité au jardin » (10 participants)
 - de 13 animations scolaires sur le thème des insectes pollinisateurs
 - d'un atelier de construction d'abris à insectes et de nichoirs à oiseaux, le 23 mars (68 participants) en collaboration avec le comité Rhizome de St Marc
- organisation d'animations scolaires sur le thème du gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, diffusion d'une gourde aux élèves participants et de brochures de sensibilisation aux parents – 20 animations réalisées
- suivi de l'action "création de mini potagers surélevés dans les écoles » lancée en 2014 et réalisation de 14 animations didactiques dans les écoles participantes
- soutien aux projets de potagers partagés (PST 13.1.3) :
 - finalisation des aménagements du jardin partagé communal à Jambes, rue de la Poudrière, gestion et suivi des parcelles mises à disposition

- mise à disposition d'un terrain pour les « Scouts et guides de Belgrade » et fourniture de petits fruitiers, de semences de prés fleuris, d'un hôtel à insectes et d'un silo à compost
- mise à disposition d'un espace pour la réalisation par le « Comité des incroyables comestibles » d'un jardin partagé square Félix Rousseau à Jambes, dans le cadre d'une convention de gestion participative conclue le 08 octobre
- soutien au projet mené par l'asbl Trait d'Union, au jardin St Antoine à Bomel (mise à disposition de petits fruitiers et de compost)
- octroi de primes à l'installation de citernes à eau de pluie – 11 primes octroyées
- mise à jour régulière du site internet www.environnement-namur.be mettant en avant l'éco-consommation et la gestion raisonnée des déchets
- mise en valeur des produits locaux lors du Marché aux anciennes variétés
- participation au lancement de la Semaine bio, en collaboration avec l'APAQ-W et l'UNAB, visant la sensibilisation des citoyens à l'agriculture biologique en informant les consommateurs et en assurant la visibilité des produits locaux de qualité issus de procédés durables le 6 juin (800 participants et 15 producteurs présents)

5.9. Valoriser les actions en faveur de la nature menées par le milieu associatif

- relais des activités des associations naturalistes au travers des différents canaux communaux de communication (Newsletter du site www.nature-namur.be, Namur Magazine)
- mise en valeur de diverses associations dans le cadre de la Quinzaine de la Nature à Namur
- en collaboration avec NATAGORA, aide à l'organisation de diverses actions de sensibilisation à la Nature, soutien logistique pour l'organisation le 29 août de la nuit européenne des chauves-souris au Musée de la poésie, à Namur. Animations pour les familles, séance multimédia et balade nocturne contée rue Fumal à la découverte des chauves-souris
- collaboration de l'asbl guides composteurs et des groupements d'apiculteurs à l'occasion de la distribution de plants dans le cadre de la journée de l'arbre
- mise à disposition de locaux communaux pour des réunions d'associations naturalistes: Ferme du CPAS à Temploux pour l'école d'apiculture de Namur ; service Espaces verts à Vedrin pour les guides composteurs de Namur, le comité local du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse et l'asbl « compagnons de Saint-Ambroise » (apiculteurs)
- poursuite de la mise à disposition de sites pour l'installation de ruchers : verger didactique de Temploux, site du Chant choral, avenue Jean I^{er}, à Namur, Ferme du CPAS à Temploux (PST 13.2.3.)

5.10. Développer des actions de sensibilisation et d'éducation

- réalisation d'un agenda des activités « nature » organisées par le DCV
- organisation de la journée «portes ouvertes» du service Espaces verts, sur le thème de l'Italie, comprenant 40 exposants, la distribution de 2.000 plants (aubergines, basilic, origans et romarins) et de la brochure « les plantes sauvages de printemps », des animations diverses, des dégustations à base de « cuisine sauvage », une présentation des serres, des tracteurs et engins du service. 2.500 visiteurs ont participé à cette journée le 03 mai
- organisation d'une activité d'échange gratuit des surplus de production d'amateurs de plantes (bourse d'échange de plantes) dans le cadre du Verdure Troc, le 03 mai: 79 participants, 2.000 plants échangés et 382,38 € récoltés au profit de l'asbl Sésame
- organisation de stages d'initiation aux teintures végétales
- gestion régulière du portail nature «www.nature-namur.be» en véritable « journal en ligne » de la nature à Namur (ex : quinzaine de la nature, journée de l'arbre, nouvelles brochures, ouverture du CREAVES, verdure troc, ...) et édition de 5 Newsletters nature
- organisation d'une journée « hirondelles des fenêtres » le 28 juin, à la ferme Halleux à Dausoulx : présentation d'une exposition, de 2 balades contées et d'une animation de confection de construction de nids d'hirondelles (80 participants) (PST 13.2.3)

- organisation du 04 au 28 septembre de la Quinzaine de la Nature, comprenant notamment les activités suivantes :
 - organisation de la ferme en ville du 04 au 06 septembre, sur la place d'Armes, en collaboration avec la Fédération des Jeunes Agricoles, comprenant des stands didactiques, des animaux, un espace jeux, un espace expo, un marché du terroir, des animations scolaires le vendredi (231 élèves) et une animation musicale le dimanche
 - organisation d'une balade ornithologique AVES, à Jambes, le 6 septembre (12 participants)
 - organisation de deux balades "arbres remarquables" les 12 et 19 septembre guidées par la Société Royale forestière de Belgique (35 participants)
 - organisation d'expositions, salle du Beffroi du 12 au 28 septembre (2.700 visiteurs) :
 - exposition "La bête et la belle" de Rivéo
 - photographies du concours « Emotion'ailes » d'Aves
 - édition et vente d'un timbre et d'un souvenir philatélique sur le thème du merle noir
 - organisation d'un bureau de poste temporaire permettant une oblitération personnalisée le 12 septembre, salle du Beffroi
 - organisation d'une balade initiation à la cuisine sauvage, à Dave le 20 septembre (20 participants)
 - organisation d'une balade contée au flambeau au parc de La Plante, le 05 septembre (30 participants)
 - collaboration aux expos Photos et d'Art Animalier AVES, organisées dans le centre-ville, du 24 au 27 septembre (5.000 visiteurs)
 - organisation d'un Pavillon nature sur la place d'Armes du 25 au 26 septembre regroupant 30 exposants « nature » (5.000 visiteurs)
 - participation aux Midis de l'Ere le 25 septembre au Palais des Congrès sur le thème « Parcs, jardins et espaces naturels communaux. Points de départ pour des animations ERE » (26 participants)
 - organisation d'une balade de découverte des champignons à la Citadelle, le 27 septembre (20 participants)
 - organisation de 26 animations scolaires :
 - 11 animations "plumes, poils et écailles de Meuse"
 - 13 animations "retour aux sources"
 - 2 animations "des mares et des hommes"
- organisation du marché aux anciennes variétés horticoles le 17 octobre sur le thème des auxiliaires microscopiques du cuisinier comprenant une trentaine d'exposants, la diffusion de sacs réutilisables, 3.000 dégustations, des animations musicales et des balades en calèches
- édition et diffusion d'une brochure intitulée «La cuisine des agents secrets» dans le cadre du Marché Horticole
- distribution de plus de 2.200 plants forestiers (17 essences), le 22 novembre, dans le cadre de la Journée de l'arbre via trois points de distribution (ferme du CPAS à Temploux, site du Bienvenu à Wépion et site des Espaces verts à Vedrin)

5.11. Développer un véritable éco-tourisme

- mise à jour régulière de la rubrique spécifique «Jardins à thèmes» sur le site internet www.nature-namur.be afin d'informer les Namurois et les touristes de ces initiatives
- valorisation des jardins à thèmes et dans ce cadre :
 - maintenance régulière des cinq jardins à thèmes afin d'assurer la convivialité, l'accès et l'information du public (réalisation de plantations, entretien de l'étiquetage et panneaux didactiques) assurée par le service Espaces verts
 - interventions spécifiques :
 - révision du système d'étiquetage au jardin des senteurs, plantes à couleurs et Jean Chalon (instauration d'un système sur crosse)
 - réaménagement complet du carré des fraisiers du Jardin des petits fruits affectés par un champignon parasite (traitement des espaces, remplacement des substrats et plantation d'espèces résistantes)
 - restauration du sol de l'espace « labyrinthe » situé à l'entrée du Jardin Jean Chalon
 - diffusion d'un folder publicitaire pour les 5 jardins-en français via les offices du tourisme et autres vitrines touristiques de Wallonie
 - diffusion de livrets A6 destinés aux visiteurs des jardins (en français, anglais, allemand et néerlandais)
 - signature d'une convention avec le service Citadelle pour l'utilisation de la Tour Joyeuse par le DCV de juin à septembre pour l'accueil du public lors des visites libres et l'organisation d'exposition temporaire durant cette même période
 - ouverture pour des visites libres du Jardin Jean Chalon et du Jardin des deux tours du 01 juillet au 30 septembre :
 - Jardin Jean Chalon : 1.633 visiteurs
 - Jardin des deux tours : 1.337 visiteurs
 - organisation de visites guidées dans les différents jardins :
 - Jardin des senteurs : 45 participants
 - Jardin des deux tours : 2.611 participants
 - Jardin des petits fruits : 2.073 participants (*)
 - Jardin Jean Chalon : 47 participants.
 - organisation de 8 journées de stage de découverte des plantes tinctoriales, en liaison avec le Jardin des plantes à couleurs et visite du jardin : 50 participants

5.12. Soutenir les actions menées dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) (PST 13.2.3)

- suivi des inventaires des espaces semi-naturels du domaine communal. La Ville de Namur est propriétaire de 35 hectares 64 d'espaces semi-naturels
- suivi de la convention «Fauchage tardif des bords de routes»
- dans le cadre des migrations de batraciens, sécurisation de divers sites par des arrêtés de circulation limitant la vitesse à 30 km/h
- suivi régulier des aménagements didactiques au verger de Temploux (entretien de l'espace, tailles de formation...)
- entretien régulier du site du volcan du Piroy à Malonne
- suivi du plan de gestion du site Natura 2000 des carrières d'Asty-Moulin et poursuite des travaux de sécurisation
- mise à jour régulière de la liste des arbres remarquables en vue de leur protection

- organisation d'actions de sensibilisation à la pratique halieutique, sur le site de l'étang Sous-La-Ville à Naninne, en collaboration avec la Fédération Halieutique de la Haute Meuse, notamment le 13 septembre, dans le cadre de la quinzaine de la nature
- suivi et réalisation des actions prévues dans le cadre du plan stratégique de développement de la nature dans le périmètre de la Citadelle et dans ce cadre :
 - gestion des massifs boisés de la Citadelle (PST 13.2.3 et 13.2.4)
 - réhabilitation de l'ancien circuit de moto-cross : plantation des buttes et pose de potelets, semis de pelouses au pied des trois buttes et renforcement des entraves
 - accueil des chauves-souris à la Citadelle : envoi au service Citadelle d'une fiche technique sur les chauves-souris, sur l'intérêt de leur sauvegarde et précisant les aménagements à réaliser ainsi que les consignes d'utilisation responsable des souterrains vis-à-vis de l'espèce
 - accueil du 16 mai au 08 octobre de moutons rustiques pour le pâturage annuel sur le site de la Citadelle :
 - fossés de Terra Nova : 5 moutons
 - talus des 120 : 19 moutons
 - mise en œuvre et suivi du plan de gestion de l'arboretum de la Citadelle :
 - abattage de 11 arbres présentant un danger pour la sécurité des visiteurs
 - installation de tables-bancs et de panneaux didactiques
 - révision de l'étiquetage
 - plantations d'arbres hautes-tiges en extension de l'arboretum
 - élimination de 75 arbres mettant à mal les murailles et la « lecture » du site, posant problème en matière de sécurité ou perturbant le développement de sujets plus intéressants dans le cadre de l'étude paysagère élaborée en 2014 par le service Citadelle ;
- édition et diffusion d'une brochure intitulée « Les arbres remarquables, sentinelles végétales de la Citadelle »
 - réalisation et communication, en juin, au service Citadelle, d'une fiche technique présentant les sites d'intérêt botanique relevés sur le site de la Citadelle et des conseils de gestion pour ces sites
 - réalisation en janvier et en collaboration avec l'asbl Plecotus d'un nouvel inventaire sur la présence des chauves-souris dans le domaine fortifié
 - réalisation en novembre, par la Cellule Citadelle, d'aménagements compensatoires pour les chauves-souris dans 2 galeries secondaires de la galerie de Boufflers suite au projet de restauration et de scénographie des grands souterrains
- réalisation de la première phase du projet de mise en valeur biologique d'un terrain du Foyer Jambois à Naninne, chemin des Bolettes : aménagement d'un verger des fruits secs (PST 13.1.3)
- suivi du fonctionnement du CREAVES de Namur (PST 13.2.1)
- projet de création de mares à Bouge, parc des Brandons ; à Lives/Meuse, site du Bois de Chétois et à Vedrin, parc des Ramiers – relance des demandes de permis d'urbanisme
- dans le cadre de l'adhésion à la charte d'engagement « Commune Maya » :
 - projet « une ruche à l'école » lancé en 2013 :
 - mise à disposition de vêtements de protection pour les écoles qui souhaitent organiser ou suivre des animations apicoles
 - organisation d'une rencontre des ruchers écoles le 03 octobre
 - organisation d'une « semaine » de l'abeille » du 20 avril au 10 mai et dans ce cadre :
 - découverte du monde des abeilles avec L'école namuroise d'apiculture sur le rucher de Terra Nova

- organisation de 21 animations scolaires pour les cycles maternels et primaires
- organisation de la rencontre annuelle des apiculteurs le 01 juin
- réception du prix « meilleure commune Maya » le 10 juillet dans le cadre d'une visite ministérielle au Jardin des petits fruits
- réalisation de la fiche de rapportage pour les activités menées du 01 juillet 2014 au 30 juin
- mise à disposition de sites, par le biais de conventions, pour l'installation de ruchers :
 - site du Bois de Chétois à Lives/Meuse (mise à disposition intervenue en 2014 – installation effective en 2015)
 - site de l'arboretum jouxtant le cimetière de Bricgniot, à Saint-Servais
- subventions liées :
 - subventions PCDN :
 - arrêté de subvention de 11.660 € pour des travaux d'entretien à Saint-Servais au sein des carrières d'Asty Moulin – travaux réalisés, subside attendu en 2016
 - subventions Maya (plantations) – voir rubrique Espaces verts

5.13. Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Utilisation par les services, d'herbicides à moindre toxicité en application très localisée, recours au désherbage manuel dans les zones sensibles et passage progressif au désherbage thermique, afin de tendre vers une Commune 0 pesticide (PST 13.1.1.)

- mise en oeuvre d'un plan de gestion différenciée et de désherbage (PST 13.1.1) : suivi assuré par le service Eco-conseil ; mise en application par les services communaux, notamment des Espaces verts et de la Propreté publique et dans ce cadre :
 - communication en janvier au SPW du registre d'utilisation des produits phyto et du plan de gestion différenciée communal et mise à jour régulière de ces documents
 - abandon de tout recours aux produits phytosanitaires au sein des espaces verts namurois à l'exception de certains cimetières
 - mise en œuvre d'aménagements permettant de réduire le désherbage (prés fleuris, mulching, paillage...)
 - développement de projets-pilotes dans certains cimetières communaux :
 - entretien régulier des cimetières de Gelbressée et Marche-les-Dames végétalisés en 2014
 - végétalisation des cimetières de Lives-sur-Meuse et de Wierde (allées et inter-tombes)
 - poursuite du désherbage thermique des allées du cimetière de La Plante
 - mise en œuvre du désherbage mécanique et/ou thermique au niveau des allées des cimetières de Bouge et Jambes
 - réception du label « cimetière nature » niveau 2 pour les cimetières de Gelbressée, Lives/Meuse et Marche-les-Dames
 - mise en place de panneaux de sensibilisation dans les différents cimetières pilotes
- utilisation de techniques thermiques pour gérer le désherbage :
 - mise en œuvre du désherbeur thermique acquis en 2014
 - acquisition complémentaire de 6 désherbeurs thermiques manuels et de 10 extincteurs spécifiques pour les équipes intervenant avec des désherbeurs thermiques
 - utilisation de techniques mécaniques pour gérer le désherbage :
- mise en œuvre du matériel acquis en 2014 (déplaqueuse, herse rotative, scarificateur, désherbeurs mécaniques)

- acquisition d'un porte outil équipé de brosses désherbantes pour le désherbage mécanique et d'une remorque plateau
- organisation d'une campagne de sensibilisation au zéro pesticide et dans ce cadre :
 - publication de 10 encarts dans un journal toutes-boîtes sur les thèmes suivants : « Priorité zéro pesticide » et « La technique du mulching » en mars, « L'entretien des trottoirs » et « Semer des prés fleuris » en avril, « Enherber » et « Le désherbage thermique » en mai, « La tonte différenciée » en juin, « Le fauchage tardif » en août, « Utiliser des plantes couvre-sols » en septembre et « La plantation de haies indigènes » en octobre
 - impression d'un folder et diffusion via d'une part, le kit d'accueil des citoyens et les équipes chargées du désherbage et d'autre part, lors de la journée portes ouvertes du service Espaces verts et des actions de sensibilisation réalisées par le DCV
 - soutien à la réalisation d'une vidéo de sensibilisation réalisée par le quartier sans pesticide de Saint-Marc et diffusion de celle-ci sur le site Nature-Namur et à l'espace citoyen
- suivi des actions du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (PST 13.2.3.)
 - diffusion d'une brochure de sensibilisation aux riverains du ruisseau de Dave, à un meilleur respect du cours d'eau et de ses abords
 - fourniture d'un panneau forestier pour l'installation d'un panneau de sensibilisation à la rivière et à l'environnement sur le circuit de découverte de la Gelbressée
 - relais, vers le public scolaire et le grand-public, des animations organisées par le CRHM dans le cadre des journées de l'eau du 16 au 26 mars
- entretien régulier des étangs du Petit Ry à Jambes, du Piroy à Malonne et au sein des grands parcs communaux (Astrid à Jambes, Louise-Marie et parc des Sources à Namur)
 - parc Astrid : aménagement des abords ~~curage complet~~ de l'étang et adjudication des travaux de réfection du chenal d'amenée d'eau (travaux à concrétiser en 2016)
 - restauration des pontons au parc des Sources

5.14. Maintenir et développer la biodiversité en forêt tout en garantissant son rôle économique et sa vocation didactique et pédagogique (PST 13.2.3.)

- poursuite de l'engagement de la Ville pour la gestion forestière durable en région wallonne (labellisation PEFC)
- gestion et entretien des bois et boqueteaux non soumis au régime forestier
- organisation des travaux hors devis DNF dans les bois communaux (intervention sur chablis, dégagement de sentiers forestiers...)
- organisation et suivi en collaboration avec le DNF des ventes de bois sur pieds (gré à gré ou ventes de coupes et futaies)
- vente de bois façonnés (bois de chauffage ou de trituration) issus des abattages opérés par les services communaux : via un marché de prise en charge du bois façonné, non trié par catégorie, et des souches d'arbres
- suivi des inventaires des propriétés communales boisées soumises et non soumises au régime forestier. La Ville de Namur est propriétaire de 319 hectares 95 de bois soumis au régime forestier et de 46 hectares 98 de bois non soumis

5.15. Suivi de dossiers administratifs en relation avec l'environnement

- mise à jour régulière de la liste des arbres et haies remarquables implantés sur le territoire communal, réalisée en collaboration avec le service Espaces verts.
- remises d'avis « santé » dans le cadre des dossiers de demande de permis d'urbanisme introduits pour l'implantation ou de la modification de stations de mobilophonie
- suivi des dossiers liés à l'élaboration du Schéma de Structure Communal

- en collaboration avec le service Espaces verts, remise d'avis sur les aménagements d'espaces verts proposés dans le cadre de nouveaux projets de lotissement
- reprise en gestion de l'ensemble des baux de chasse communaux anciennement suivis par la Régie foncière
- suivi des autorisations de destruction et de dérangement des sangliers délivrées par le DNF

